France: Dissolution d'organisations de jeunes

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

N° 133 - Jeudi 13 juin 1968

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED ADM et PUBL La Chaux-de-Fonds Parc 103 tél. réd (039) 3 10 88 tél adm et publ (039) 3 10 87 CCP 23 513 Lausanne: Saint-Pierre 1, tél (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève Argand 4 tél (022) 32 47 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 — 3 mois Fr 11.—, 6 mois Fr 22.— 1 an Fr 44 — LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

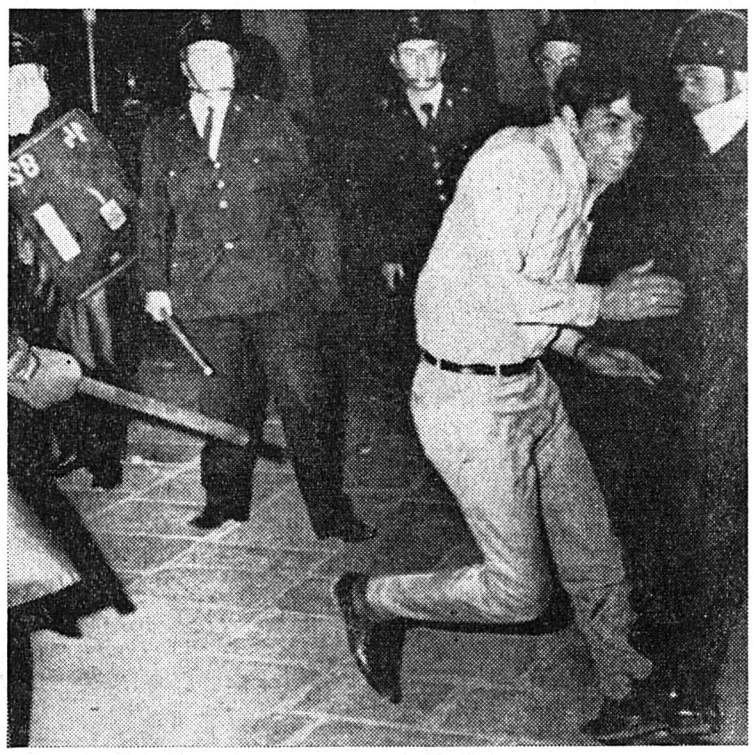

Croyant sans doute résoudre ainsi le problème, le Gouvernement français a prononcé hier la dissolution de plusieurs organisations de jeunes, dont le « Mouvement du 22 mars » de Cohn-Bendit. Toute manifestation a d'autre part été interdite jusqu'aux élections. Ces mesures, toutefois, n'empêcheront pas le mécontentement d'exister.

Notons en outre que les échauffourées de Sochaux ont fait hier un nouveau mort.

Notre photo: des CRS matraquant un manifestant, dans la nuit de mardi à mercredi, à Paris.

DERNIÈRE PAGE

Réunion de l'Assemblée fédérale

Le recours en grâce du terroriste jurassien Joset rejeté

L'Assemblée fédérale (Chambre réunies) a siégé mercredi matin pour une série d'élections au Tribunal fédéral et au Tribunal fédéral des assurances, et pour examiner deux recours en grâce, dont celui du terroriste jurassien Joset.

En remplacement de MM. Haefliger et Schwezi, qui avaienet été élus juges fédéraux, sont élus juges suppléants à Lausanne : MM. Hans Dubs, conseiller juridique du Gouvernement argovien (par 196 voix) et Franz Weber, juge cantonal à Sempach (Lucerne), (par 191 voix sur 207 bulletins valables).

D'autre part, en remplacement de M. Bratschi, qui avait été élu membre du Tribunal fédéral des assurances, l'assemblée désigne un nouveau suppléant en la personne d'Alexandre Bérenstein, professeur à Genève, qui est élu par 178 voix sur 185 bulletins valables.

L'assemblée s'est ensuite occupée du recours en grâce de J.-M. Joset, membre du Front de libération jurassien, condamné à sept ans de réclusion en 1966. Avec le Conseil fédéral, la Commission des grâces proposait le rejet de la demande, estimant notamment que la Cour pénale fédérale avait tenu compte suffisamment des mobiles politiques qui ont animé Joset, et que ce dernier ne manifeste aucun repentir justifiant une mesure de clémence. Le conseiller national Wilhelm (c.-c.-s., Porrentruy) a en revanche plaidé la grâce au nom de la « raison d'Etat ». Ce verdict, a déclaré le député jurassien, est attendu par de larges couches de la population du Jura « comme un test de la bonne ou mauvaise volonté des autorités fédérales à son endroit ». Le dialogue doit remplacer la force.

C'est ce même argument, mais interprété en sens contraire, qu'ont utilisé les orateurs suivants: MM. Clerc, conseiller aux Etats de Neuchâtel (lib.) et Freymond, conseiller national vaudois (rad.): une mesure de grâce, ont-ils dit, signifierait que l'on admet le recours à la violence dans certaines circonstances.

Après une intervention du conseiller fédéral von Moos, qui n'a pas abordé le fond du problème jurassien, l'assemblée a rejeté le recours en grâce de Joset par 192 voix contre 13.

Le Conseil national a ensuite poursuivi l'examen du rapport de gestion. M. Schaffner, chef du Département de l'économie, a rappelé qu'en matière d'intégration européenne la Suisse entend participer activement « à la recherche pragmatique de solutions non institutionnelles ».

L'après-midi, M. Muret (PdT, VD) a proposé de ne pas approuver la gestion du Département militaire. Il a été appuyé par C. Dellberg (soc., VS). Après réplique du conseiller fédéral Celio, qui a déclaré que l'augmentation des dépenses militaires était faible, cette proposition a été rejetée par 84 voix contre 8.

Au Conseil des Etats, longue séance pour tenter de rédiger définitivement l'article constitutionnel sur le droit foncier et l'aménagement du territoire.

M. Bolla (rad., TI) a proposé de se rallier à la version du Conseil national, qui limite la compétence de la Confédération à l'établissement de dispositions générales pour les plans de zones. La majorité de la commission proposait en revanche un texte qui contient la notion d'« occupation du territoire », jugée peu claire par M. Bolla. C'est néanmoins cette variante qui a été adoptée par la Chambre.

La discussion a surtout porté sur deux points contradictoires: la nécessité d'agir rapidement et efficacement, et la nécessité de rédiger un texte simple et clair ayant des chances d'être adopté lors de la votation populaire, les détails étant abandonnés à la loi d'application.

Des divergences subsistent donc, et le Conseil national devra de nouveau se prononcer.

Zurich: La police saisit des tracts ...qui attaquaient la «terreur policière»

Un millier de tracts ont été saisis par la police, hier matin, devant les bâtiments de la Société des employés de commerce, à Zurich. Ce tract appelait à une manifestation de protestation contre « la terreur policière », prévue pour samedi prochain. Intitulé « Chiens, voulez-vous mordre encore longtemps ? », le papier réclame entre autres la démission de toute la direction de la police, une enquête officielle sur l'affaire de l'agent Meier, qui avait dénoncé un favoritisme dans la suppression des amendes, l'abandon des listes « d'amateurs de péripatéticiennes » de la police et l'abolition de l'interdiction du concubinage. Le tract est signé des « ouvriers, collégiens et étudiants progressistes ». La police admet cette confiscation, mais parle de 100 tracts seulement et se retranche derrière l'article 322 du Code pénal suisse qui dit que des imprimés sont interdits s'ils ne portent pas le nom de l'éditeur et de l'imprimeur, ainsi que le lieu d'impression.

Augmentation de salaire pour les horlogers

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse et la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH) communiquent qu'après des négociations au cours desquelles elles ont procédé à un examen de la situation économique et des perspectives d'avenir, elles sont arrivées à un accord quant à la compensation du renchérissement. Celle-ci sera accordée à raison d'une augmentation générale des salaires de 25 ct. à l'heure, quel que soit le mode de rémunération, dès et y compris la première quinzaine pleine de novembre 1968. De même, les salaires conventionnels moyens et minima seront augmentés en proportion. Par ces mesures, la compensation du renchérissement sera acquise au personnel jusqu'à l'indice 107,5 points des prix à la consommation. Le même accord a été accepté par l'Association des fabricants d'horlogerie de la Suisse alémanique et par l'Association d'industriels suisses de la montre Roskopf.

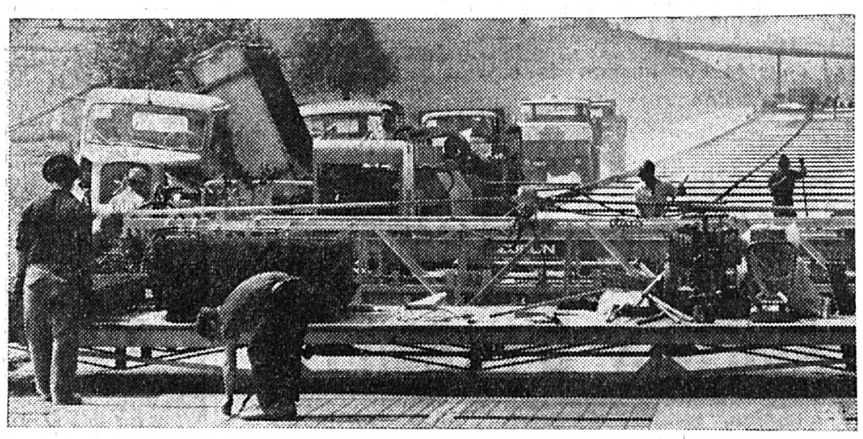

Construction exprès

Le montage du tapis routier sur la Nationale 1 entre Gossau (SG) et Niederbüren se fait selon les méthodes les plus modernes: dans une seule phase de travail, une chaussée à deux voies de 500 m. de longueur peut être achevée en un jour. Une bétonnière combinée avec un laminoir circule sur un échafaudage à voies pour fondre la chaussée d'un seul bloc.

Cela s'est passé dans notre pays

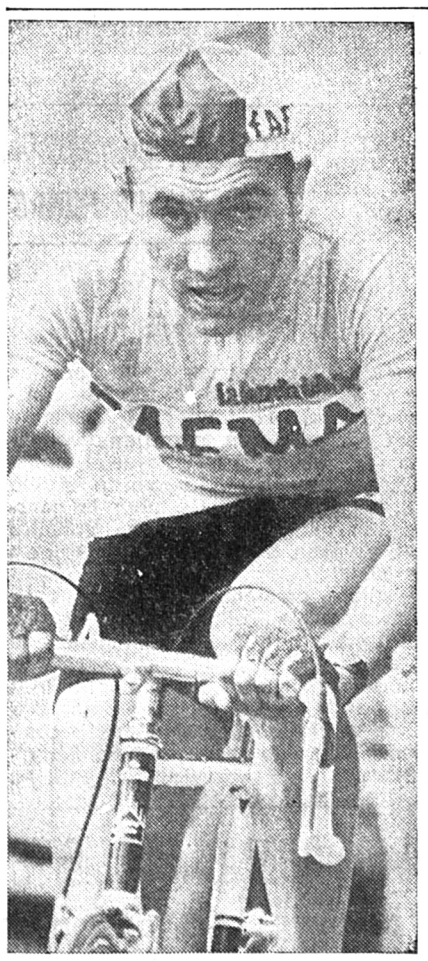

LAUSANNE : Explosion dans une villa. — Mercredi matin, une explosion s'est produite dans une villa du chemin Rechoz, à Lausanne, où M. A. Szegedi, 32 ans, maître d'état, habitant Bussigny, réparait une citerne à mazout. M. Szegedi a été transporté à l'Hôpital cantonal avec un pied fracturé et des brûlures. Les dégâts à l'immeuble sont importants.

BRIGUE : Ouvrier tué. — Un saisonnier italien, M. Acori, 37 ans, d'Assise vient de trouver une fin tragique sur la route du Simplon. Il travaillait à la construction d'un mur lorsqu'une planche d'un pont céda. Le malheureux fit une chute de plusieurs mètres et a été tué sur le coup. Deux de ses camarades sont tombés de la même hauteur. Ils ont été hospitalisés à Domodossola.

Le Giro à Merckx

Le champion du monde Eddy Merckx est arrivé en tête du Tour d'Italie, qui s'est terminé mercredi à Naples. Personne n'a pu parer les attaques décisives de Merckx et cette victoire finale ne faisait pas de doute.

LIBERTÉ DE PRESSE. — « Forum politicum », qui groupe une cinquantaine d'étudiants de gauche de l'Université de Berne, appuie dans une résolution le postulat de M. A. Muller-Marzohl, conseiller national, sur la concentration de la presse.

Les étudiants dénoncent les tendances monopolistes qui se manifestent dans l'imbrication des intérêts publics et privés et qui constituent un danger pour la liberté de la presse.

Les étudiants progressistes zurichois ont voté une résolution semblable.

SION : Un gosse se tue en jouant. — Alors qu'il s'amusait mercredi dans le couloir de la décharge publique à Luc-Ayent, au-dessus de Sion, un garçon de 10 ans, Léo Praplan, a été atteint par une pierre et projeté au fond du couloir. La mort fut instantanée.

INTERLAKEN: Trois ouvriers brûlés. — Un grave accident de travail — qui a fait trois blessés — s'est produit mardi dans un chantier de concassage de pierres à Balmholz, au bord du lac de Thoune. Trois ouvriers — deux Italiens et un Suisse — étaient occupés à la construction d'un échafaudage destiné à protéger une citerne contre les chutes de pierres et l'humidité. Soudain une série de détonateurs reliés les uns aux autres par des mèches et qui étaient enfermés dans une caisse déposée non loin de là explosèrent. Sous l'effet de la déflagration, les trois ouvriers furent projetés à terre et le feu se communiqua rapidement à leurs vêtements, des mèches enflammées ayant été dispersées de toutes parts. Transformés en quelques instants en véritables torches vivantes, ils se précipitèrent dans le lac tout proche. Toutefois, les trois hommes ont été transportés à l'hôpital grièvement blessés.

MARTIGNY : Ecrasé par un poteau. — Alors qu'il déchargeait des poteaux pour le compte du Grand Emosson à Giétroz, M. André Lugon, 24 ans, marié de Finhaut (VS), a été écrasé par l'un d'eux. Gravement blessé il a succombé peu avant son admission à l'hôpital.

LUCERNE VEUT DIMINUER LES IMPOTS ! — Le Conseil d'Etat lucernois a adressé un message au Parlement cantonal aux termes duquel il lui propose une nouvelle revision de la loi cantonale sur la fiscalité. Ce projet fait état d'une réduction des charges fiscales pour les habitants du canton. Celle-ci est de 5 à 6 % pour les revenus allant jusqu'à 12 000 fr. par an et de 2 à 3 % pour les revenus supérieurs. Cette limitation des impôts est avant tout caractérisée par l'augmentation des déductions sociales (défalcations pour enfants, etc.). Si ce projet était adopté, le canton se verrait privé annuellement d'un montant de 4 millions de francs environ, alors que la perte des communes s'élèverait à 5,8 millions.

SAINT-PREX : Troisième victime. — La collision entre un camion et une automobile genevoise, survenue mardi, à 17 h., à Saint-Prex, et qui a déjà causé la mort de M. Maurice Roch, 63 ans, employé cantonal à Carouge, près de Genève, et de Louise Stagnietto, 64 ans, habitant Nice, a fait une troisième victime. Mme Erica Roch, 45 ans, épouse du passager, a succombé mercredi à l'Hôpital cantonal à Lausanne. C'était Mme Roch qui conduisait la voiture tamponnée.

VIÈGE : Macabre découverte. — On vient de découvrir dans les eaux du bisse entre Gampel et Niedergampel un cadavre. Il a pu être identifié. Il s'agit de M. O. Schnyder, 60 ans, veuf, domicilié à Gampel.

VAL-DE-RUZ : Automobiliste tué. — Un accident qui a fait un mort et un blessé s'est produit mercredi après midi au Val-de-Ruz. Une voiture conduite par un jeune ouvrier italien, M. Maurizio Massaro, 22 ans, habitant Cortaillod, qui roulait à très vive allure, a manqué un virage avant le village du Pâquier. La machine s'est écrasée contre un arbre. Le conducteur a été tué sur le coup. Le fils de son patron, M. Robert, qui se trouvait à ses côtés, a été grièvement blessé.

Avec ristourne

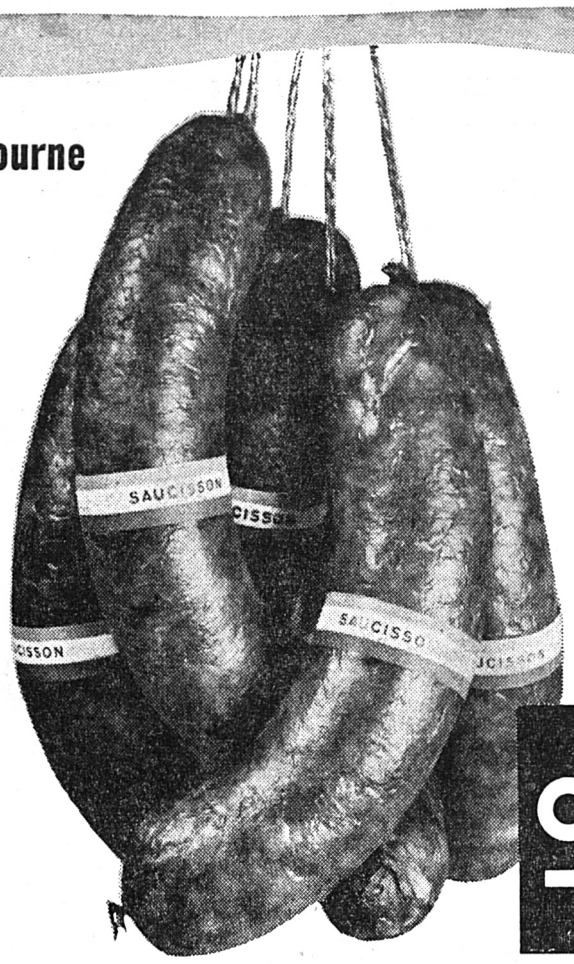

Saucisson jurassien 2.20

la pièce de 250 g. env.

coop

ENCORE PLUS AVANTAGEUX !

GENDARMES	CAMEMBERT SPÉCIAL	ABRICOTS D'ESPAGNE	NOUVEAU ! MINITA	Vendredi Samedi CAKE PYRAMIDE	Samedi GÂTEAU VIENNOIS
2 paires 1.70	la pièce de 100 g. 1.20	le kilo 1.90	pain de régime, cuit dans nos fours —.95	au kirsch 2.90	au rhum 2.—

FABRIQUE TANA 2749 Pontenet

MALLERAY-BÉVILARD

cherche plusieurs

MÉCANICIENS QUALIFIÉS

et dynamiques, spécialisés dans la construction de moules pour matières synthétiques, de très grande précision

MÉCANICIEN DE PRÉCISION

MÉCANICIENS FAISEURS D'ÉTAMPES

cherchant à changer de situation, seraient également formés sur cette branche d'activité promise à un bel avenir

Ambiance de travail sympathique
Prestations sociales
Logements à disposition

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs offres, qui seront traitées avec grande discrétion, à la Fabrique TANA, bureau du personnel, tél. (032) 92 12 66, interne 17.

Docteur
A. BORLE
médecin-dentiste
de retour

VÊTEMENTS
Transformations
Réparations sur mesure
MATHIEU DONZÉ
TAILLEUR
Jardinière 15
✆ 039 / 2 98 33

AUX MAGASINS DE COMESTIBLES
Serre 59
et CHARLES-NAINE 7
IL SERA VENDU:
Truites du lac et
Belles palées vidées
Filets de perches
Filets de soles
Filets de carrelets
Filets de dorschs
Cabillauds
Cuisses de grenouilles
Escargots
Champignons de Paris frais
Beaux poulets de Houdan frais
Beaux poulets hollandais frais le kilo, 6.50
Beaux petits coqs du pays
Belles poules
Beaux lapins frais du pays
Se recommande:
F. MOSER
Tél. (039) 2 24 54
On porte à domicile

coiffure Oly
Sans rendez-vous
Garderie d'enfants

La Chaux-de-Fonds: OLY-COIFFURE
Hôtel de la Fleur-de-Lys
Léopold-Robert 13, tél. (039) 2 70 66
Sans rendez-vous
PERMANENTES A FROID
Fr. 23.— tout compris
COLORATION
Fr. 16.— et Fr. 18.—
tout compris
Prix nets, pourboires compris

OLY COIFFURE
PARURE OUI DURE

Faites lire votre journal

POMPES FUNÈBRES Tél. (039) 3 43 64
ARNOLD WÄLTI
LA CHAUX-DE-FONDS
Av. Léopold-Robert 70 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

12 juin 1968

Naissances

Paratte Blaise-René, fils de Francis-Hubert-Jonas, électricien, et de Claudine-Elia-Catherine née Surdez.
Proellochs Olivier, fils de d'Eric-Pierre, horloger, et de Monique née Matthey.
Sauser Sylviane-Evelyne, fille de Marcel-André, bûcheron, et de Marguerite-Céline née Barras.
Cortese Carmela, fille de Domenico, chauffeur, et de Maria-Grazia née Russo.
Cattin Sylvie, fille de Marcel-André, mécanicien électricien, et de Lilianne-Louise née Gilliéron.
Sasso Isabella, fille d'Enrico, employé, et de Giuseppina née Riccio.
Mastroianni Massimo, fils de Luigi, ouvrier sur bâtiment, et de Carmela née Caporossi.
Mojon Claude-Roger, fils de François-Roger, mécanicien, et de Lucette-Mariette née Locatelli.
Barthoulot Rebecca-Georgette-Berthe, fille de Claude-Constant-Victor-Charles, mécanicien sur automobiles, et de Dominique-Anne-Marie née Lambinet.
Li Calzi Mirella, fille de Francesco, mécanicien, et d'Ida née Vara.

Mobilier complet neuf

comprenant: 1 salon en **cuir véritable** avec canapé, 4 places; 1 chambre à coucher avec armoire, 4 portes; 1 salle à manger avec sièges et dossiers rembourrés; 1 tour de lit en laine et 1 couvre-lit à choix.

Ensemble: **Fr. 4300.—.** Grandes facilités de paiement. Entreposage gratuit une année.

Jean THEURILLAT, 2088 Cressier,
✆ 038 / 7 72 73.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique le projet présenté par MM. Dormond & Dupasquier, architectes à Neuchâtel, au nom de la ville de La Chaux-de-Fonds, pour la construction du **Groupe scolaire primaire des Mélèzes,** à la rue Abraham-Robert No 36.
Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2e étage, Marché 18, du 13 au 27 juin 1968.
Toute personne estimant son droit d'opposition justifié adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus. CONSEIL COMMUNAL

Les aventures de Popeye

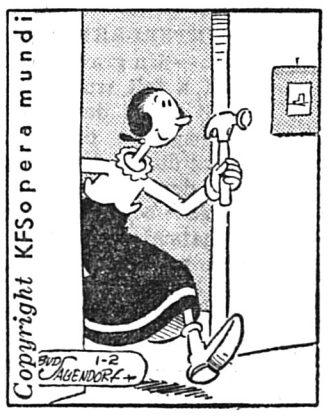

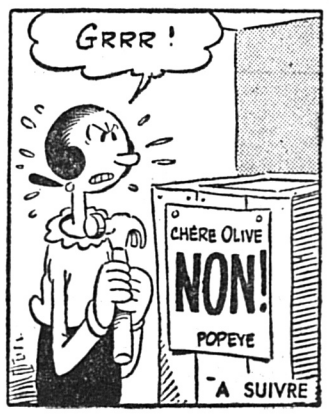

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple — La Sentinelle

Editorial

Récupérer

A l'origine du développement de l'administration publique, de ses dimensions immenses et de ses pouvoirs énormes, il y a la croyance naïve, mais répandue, que l'Etat fait des miracles, affirmait récemment le service d'information des Groupements patronaux vaudois.

Selon ces derniers il serait un leurre de croire qu'une redistribution des richesses s'opère par le biais du régime fiscal et du système des subventions et que l'Etat procède ainsi à un équitable nivellement des revenus.

Se référant à l'affirmation d'un expert de la République fédérale allemande, d'après lequel les subventions publiques aux prestations sociales sont couvertes par les impôts des bénéficiaires eux-mêmes en tout cas dans la proportion de 60 à 80 %, les Groupements patronaux vaudois déclarent qu'il est donc faux de croire que l'apport des fonds publics constitue un revenu supplémentaire et qu'en fait c'est plus à la prospérité économique qu'à la redistribution fiscale qu'est due l'augmentation du niveau de vie. Ainsi seraient démontrées l'opportunité de développer les mesures de prévoyance sociale le plus possible par les moyens propres à l'économie privée et la raison de se méfier des systèmes énormes, généraux, étatiques et dépersonnalisés.

La redistribution budgétaire du revenu national par l'impôt et les subventions, nous le concéderons aisément aux syndicats patronaux, n'a pas encore atteint le stade où l'on pourrait affirmer qu'elle constitue une répartition équitable des richesse. Loin de là. Absente aussi de notre pensée l'idée que le subventionnement constitue une panacée économique, bien au contraire. Imposition et subventions demeurent des correctifs à une répartition inéquitable au départ de la richesse nationale et seules l'instauration d'une économie de service et la possession collective des moyens de production (Etat, collectivités publiques, coopératives, etc.) dans le cadre d'une planification économique suffisamment souple pour permettre le développement d'initiatives collectives, assureront cette répartition initiale. Mais dans le cadre de notre société basée sur le profit, la redistribution par l'impôt et les subventions demeure indispensable.

Si la prospérité de ces dernières années, nous l'admettrons volontiers, a largement contribué à l'amélioration du niveau de vie, elle a aussi très sensiblement augmenté l'écart entre les revenus. Rien ne le démontre mieux que les chiffres publiés sur les recettes fiscales du canton de Genève pour l'année 1967: le 0,76 % des contribuables s'acquittent de 26,74 % de l'impôt sur le revenu. Lorsqu'on sait, en outre, combien la charge fiscale est faible sur les grands revenus en Suisse par rapport aux autres nations du monde occidental et que l'on connaît l'ampleur de la fraude fiscale à ces niveaux de revenus, nul ne peut plus contester l'inégalité croissante de la répartition du revenu national.

L'Etat jusqu'à présent n'a pas fait de miracles mais sous la pression des travailleurs il permet le transfert d'une partie du revenu national. Que serait le prix du beurre, le montant des loyers, le coût de la santé publique et de l'éducation sans le soutien financier de l'Etat ? Non, les subventions dans le cadre actuel ne sont pas inutiles. Elles demeurent l'un des moyens pour les travailleurs de récupérer une partie de ce que l'économie de profit leur a enlevé.

PIERRE WYSS-CHODAT.

LES BRODERIES EN RECUL

Selon le rapport en 1967 de l'Union suisse des exportateurs de broderies, la valeur totale des exportations est tombée de 163,1 millions de francs à 151,3 millions. Le recul est notamment mis sur le compte de la régression économique, des augmentations de droits de douane et des restrictions à l'importation, ainsi qu'à l'insécurité politique dans de nombreux pays.

Néanmoins, aujourd'hui comme hier, la broderie reste à la mode. Un accroissement des exportations, de 12,9 millions, a été enregistré vers le Japon.

Après le rapport de l'OCDE sur l'économie suisse

Les rapports annuels de l'OCDE sur l'économie suisse ont une longue tradition philogouvernementale. Mais cette année le rite d'encensement n'a pas eu lieu. On comprend donc la « profonde stupéfaction » du Palais fédéral et de la Banque Nationale, dont parlait récemment Max Weber dans la « Revue syndicale suisse ». La réaction du porte-parole du capital financier a été par contre moins diplomatique : l'organe de l'AGEFI a ouvert le feu tout de suite avec une colonne d'invectives. En réalité, les experts de l'OCDE n'ont pas exprimé des critiques très fortes. Ils ont plutôt mis le gouvernement devant des faits qu'il aurait préféré négliger. C'est-à-dire :

1. Le processus de développement économique s'est presque arrêté (l'année dernière, le produit national «procapita» n'a pas augmenté et l'augmentation de la productivité s'est réduite à 2 %).

2. Dans quelques secteurs, il y a un excès de capacité de production que l'Etat pourrait absorber en augmentant la dépense publique (cela va à l'encontre de la politique d'équilibre des comptes que la Confédération suit toujours).

Le monde des affaires a réagi surtout en accusant l'OCDE de « mythisation de développement économique » : le bien-être chez nous étant déjà très élevé, le problème de l'augmenter ultérieurement n'est pas important ; de plus, l'augmentation de la dépense publique aurait des effets inflationnistes qui affaibliraient la position internationale du franc (et donc les profits des banques). La réaction du Conseil fédéral, bien que formulée dans des termes très prudents, va dans le même sens.

Les organisations syndicales ont prêté à la question une attention mitigée, concentrée essentiellement sur un passage du rapport: « Les syndicats ont toujours et traditionnellement montré une modération extrême dans leur politique des salaires et les augmentations obtenues en 1967 se traduisent dans une augmentation réelle bien faible ». Pour la presse de l'USS, cette citation montre essentiellement que l'augmentation des prix n'est pas la faute des syndicats. « L'extrême modération » et la « faible augmentation des salaires réels » ne semblent pas être matière d'autocritique. Un autre point est souligné par les syndicats : l'éloge implicite de la ligne syndicale par le rapport fait en relevant l'amélioration de la productivité après les mesures de restriction contre les travailleurs étrangers.

Il est difficile de se prononcer sur les effets de ces mesures sur la productivité. En effet, elles sont entrées en vigueur alors que la conjoncture internationale ralentissait et que les réserves étrangères de forces de travail qualifiées, dont notre appareil de production a besoin se raréfiaient. Ce n'est donc pas certain du tout que, **en l'absence** de ces mesures, le **total** des travailleurs étrangers aurait été très différent. Mais admettons quand même que cette politique ait diminué sensiblement l'offre de forces de travail et, en stimulant par conséquent le patronat à améliorer les méthodes de production, ait contribué à l'augmentation des salaires réels. Dans ce cas-là, avant de s'en féliciter, il est nécessaire de tenir compte de deux facteurs :

1. Ce que les travailleurs étrangers, licenciés ou empêchés de trouver du travail en Suisse, ont perdu.

2. La mesure dans laquelle les améliorations de production ont été payées par les travailleurs, sous la forme de rythmes de travail plus intenses. Il faut ensuite ajouter que, si dans la période 1964-1966 la dynamique de la productivité a été relativement haute, en 1967 elle est tombée à un niveau encore plus bas que celui des années précédant immédiatement les mesures contre la surpopulation étrangère (de 4,4 % en 1964-1966 à 2 % en 1967). Cette baisse suit pour une bonne partie la diminution du volume des investissements après 1965, laquelle, si nous croyons à l'efficacité des dites mesures, doit être imputée en premier lieu à celles-ci. Cela suffit pour conclure que les mesures contre les travailleurs étrangers ont eu des effets sensibles, **dont la somme est négative.**

Quant à l'augmentation de la dépense publique, Max Weber répond que les finances publiques sont déjà déficitaires et que l'argent manque. Or, personne ne nie qu'en Suisse il existe un excès de capacité de production. Cela est vrai surtout pour le secteur du bâtiment et pour les industries annexes. Dans ces conditions, l'Etat pourrait par exemple construire des logements populaires sans donner lieu à des effets inflationnistes. Le problème pourrait être résolu même sans augmenter la dette publique, par le simple transfert, de la Banque Nationale au Conseil fédéral, d'une certaine quantité de billets de banque neufs. A cela s'opposent « des obstacles institutionnels ». La question ne se trouve donc pas dans l'argent, mais dans les institutions fondées sur l'obsession prénéo-capitaliste de l'équilibre des comptes.

L'insensibilité des mouvements syndicaux par rapport au problème du développement n'est pas inexplicable. La justification marxiste étant mise de côté (selon laquelle le développement est le moyen pour liquider l'aliénation, c'est-à-dire pour rompre l'asservissement du travail à la sphère des activités **nécessaires** pour survivre) et la justification «consumiste» étant acceptée (selon laquelle il s'agit simplement d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs), l'importance du développement, à partir d'un certain niveau de consommation, tend à s'annuler. (Une baisse, même sensible, du taux de croissance n'est pas importante si la seule conséquence est une attente un peu plus longue avant de changer de voiture...) Dans cette optique, la protestation de l'AGEFI contre le « mythe du développement » apparaît raisonnable.

Cela ne signifie pas que les thèses de l'OCDE soient bonnes. Mais, s'il faut les combattre, ce n'est pas parce qu'elle mettent l'accent sur le développement. C'est parce que le type de développement auquel elles se réfèrent n'est que celui, purement illusoire, qui peut être réalisé par un système néocapitaliste. Un système qui gaspille les potentialités productives de la technologie moderne en les utilisant, non pas pour élargir les activités créatrices et pour élever qualitativement les besoins, mais bien pour perpétuer l'aliénation en élargissant et en compliquant l'ancienne sphère des besoins. En s'intégrant à ce système, les organisations syndicales participent à la prolongation du « royaume de la nécessité ». La question fondamentale est alors celle de les rendre conscientes de ce fait.

(G. P.)

(Traduit de « Libera Stampa » par G. Canonica.)

Electricité internationale

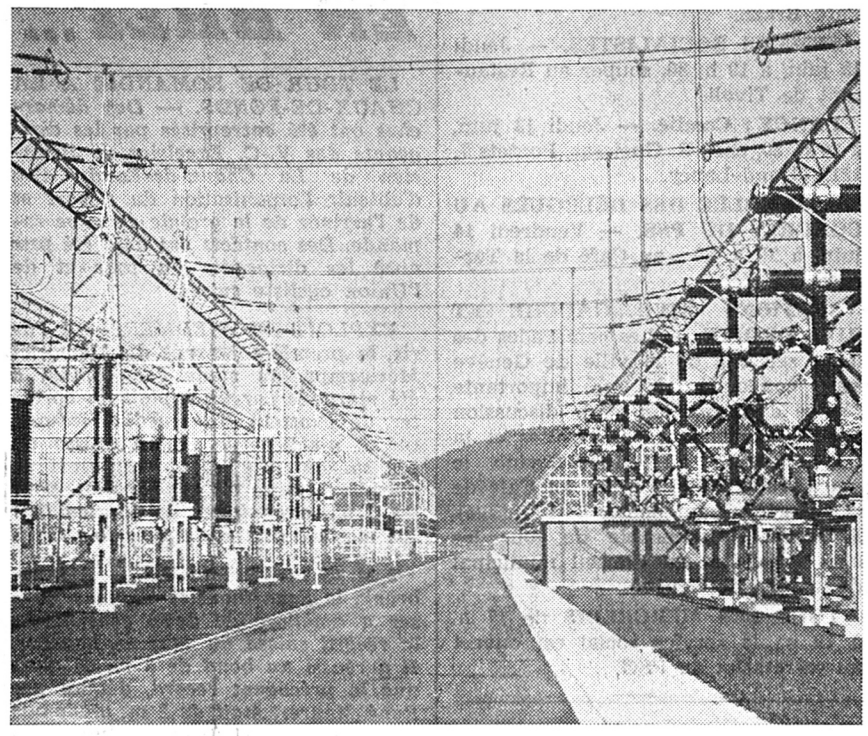

L'installation de distribution de 380 kilovolts qui se trouve à Laufenbourg a été mise dernièrement en fonction. La jonction de notre pays à ce réseau de haute tension est ainsi accomplie. Ce réseau constitue la « colonne vertébrale » de l'approvisionnement en électricité de l'Europe occidentale. Notre photo montre une partie de l'installation de disribution d'énergie qui alimente la France, la RFA et la Suisse.

Le financement des hôpitaux, une tâche des pouvoirs publics

Les hôpitaux posent pour les caisses, les assurés et tous ceux qui sont obligés d'y séjourner un problème de plus en plus aigu, dont il importe que le public prenne conscience. Tant qu'un malade peut être soigné chez lui, les frais sont, en général, supportables pour une grande partie de la population. Mais la situation change du tout au tout quand intervient l'hôpital et surtout lorsque les malades expriment le désir légitime de se faire soigner en division semi-privée.

L'hôpital, il y a un siècle à peine, était encore un asile qui accueillait les malades indigents. En quelque trente ans, sous l'effet des découvertes prodigieuses de la médecine et de la chirurgie modernes, il s'est radicalement transformé. Il est devenu un centre de soins merveilleusement équipé où toutes les classes de la population se font soigner aujourd'hui. Or, pour accomplir leur mission, les hôpitaux ont besoin d'installations coûteuses, d'un personnel qualifié de plus en plus nombreux qu'il convient de rémunérer convenablement. Il en résulte que les hôpitaux deviennent de plus en plus chers.

Certes, les cantons, les communes allouent en général des subsides à leurs établissements hospitaliers. Mais si, dans tel canton, ils représentent 29 fr. 30 par assuré, dans tel autre ils se montent à 97 centimes seulement. Il en résulte que les taxes, dans nos établissements hospitaliers suisses varient à l'infini. Une maladie, un accouchement peuvent coûter deux fois plus cher ici qu'ailleurs. Certains hôpitaux, sur la base d'une convention passée avec les caisses de maladie, pratiquent une taxe forfaitaire où tout est compris dans le prix. D'autres, insuffisamment subventionnés, doivent, pour couvrir leurs frais, demander aux patients des taxes de plus en plus élevées. Et quand l'assurance de maladie a payé à l'assuré tout ce que, selon la loi, elle lui doit, il arrive qu'il reste à celui-ci, même en division commune d'un hôpital public, d'importants frais à payer.

Cette situation qui impose aux assurés suisses non seulement des tarifs différents, mais des charges de plus en plus élevées, risque de revenir rapidement inupportable.

C'est dire que le problème du financement des hôpitaux se pose avec acuité.

Dans tous les pays, on en arrive à la conception que les hôpitaux doivent être considérés comme un service public au même titre que l'école. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y a un siècle à peine, les maîtres étaient rémunérés par les parents des élèves; les habitants de certaines localités nourrissaient même l'instituteur à tour de rôle. Aujourd'hui, la construction et l'entretien des bâtiments scolaires, la rémunération du corps enseignant, les manuels, tout est à la charge du contribuable. La formation d'un enfant, puis d'un étudiant coûte des milliers de francs et parfois des dizaines de milliers de francs. Et personne ne songe à s'en étonner.

Or, pas plus que les écoles ne peuvent aujourd'hui être financées par les seuls parents des élèves, les hôpitaux, dont le coût se monte à des dizaines de millions, ne sauraient être financés par les seuls malades ou par leurs assurances et par des subsides des pouvoirs publics fixés à bien plaire.

Le congrès international des hôpitaux qui a eu lieu à Paris en 1963 est arrivé à la conclusion que les **frais de construction, d'équipement, d'entretien et d'administration des hôpitaux doivent incomber aux pouvoirs publics, c'est-à-dire à la collectivité tout entière.** L'assurance ne doit couvrir à l'hôpital que les frais de soins proprement dits qui sont estimés à un tiers environ des dépenses totales.

L'hôpital dans son financement actuel est dépassé. Sa réforme est urgente. Elle est intimement liée à celle de notre assurance maladie. L'une ne se conçoit pas sans l'autre.

(SPAM)

Détaillants contre les discounts

Une vive critique des magasins appelés « discount », ou, en d'autres termes, magasins à marges de bénéfice très réduites, a été faite à Sion par le président de la VELEDES, association suisse des détaillants en alimentation qui groupe plus de 15 000 membres.

C'est en septembre 1967 que le premier magasin de ce genre fut lancé dans le secteur alimentaire, sur l'initiative de la maison Denner, de Zurich. Depuis, plusieurs entreprises ont suivi cet exemple dans d'autres cités de notre pays.

Se fondant sur une analyse qu'il a qualifiée d'objective et de neutre, le président de la VELEDES a énuméré ainsi les inconvénients des magasins « discount »: assortiment limité, absence de produits frais, renchérissement éventuel des produits frais de consommation quotidienne, absence de service à la clientèle, pas de crédit, pas de matériel d'emballage, pas de livraisons à domicile, pas de timbres escompte, locaux primitifs, heures d'ouverture variables, etc.

Pour le président de la VELEDES, ce qui paraît inquiétant, c'est « la détérioration progressive des usages jusqu'ici respectés par les concurrents en présence. Dans le domaine des comparaisons de prix, notamment, on constate que les « réductions jusqu'à 40 % », annoncées par les « discount », provoquent une confusion voulue dans le public, la réduction moyenne, effective, se situant autour de 20 %. L'économie réalisée, en fin de compte, par l'acheteur, qui se sert dans un magasin de ce genre, n'est plus que de 4 à 12 %, si l'on tient compte de l'absence de timbres escompte et des autres prestations offertes par le commerce spécialisé. »

Alors que les magasins alimentaires « discount » rencontrent un succès remarquable en Suisse alémanique et maintenant en Suisse romande, l'association suisse des détaillants VELEDES vient d'en faire une vive critique. Le « discount » a ses limites, certes, mais il constitue un élément important de lutte contre la vie chère dans les grands centres et son introduction progressive rend d'appréciables services aux consommateurs. Le fait que même des commerces indépendants se soient lancés dans l'aventure montre d'ailleurs que le « discount » ne signifie pas la mort des petits détaillants, mais une nouvelle voie ouverte vers un plus grand dynamisme commercial.

PROGRAMMES

RADIO TV

RADIO

Jeudi 13 juin 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Actualités universitaires. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'or! 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Faites pencher la balance ! 20.00 Magazine 68. 20.20 Sur les marches du théâtre. 20.30 «Il Mondo della Luna», dramma giocoso. 22.00 Concours lyrique. 22.30 Inf. 22.35 Edition spéciale. 23.00 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Pirandello novelliste. 21.20 Silence, on tourne. 22.00 Aujourd'hui. 22.30 Jeux du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Les hommes et les animaux au zoo. 16.30 Thé dansant. 17.20 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 21.25 Proverbes et citations. 22.15 Inf. 22.35 Jazz d'Amérique.

Vendredi 14 juin 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 et 7.45 Roulez sur l'or! 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Sonate. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Concerto. 10.00 Inf. 10.05 Pages de Telemann. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Cantate. 11.00 Inf. 11.05 Spécial-vacances. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Mémento sportif. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 12.55 «Catalina des Océans», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Pour les enfants sages! 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Symphonie. 9.00 Pays et gens. 10.05 Piano. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Mélodie yéménite. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Orch. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques.

TV ROMANDE

Jeudi 13 juin 1968

17.00 Entrez dans la ronde. 17.20 Für unsere jungen Zuschauer. 18.10 Dossiers de l'Histoire. 18.40 Bulletin. 18.50 Sur l'antenne. 19.00 Rendez-vous. 19.20 Trois petits tours. 19.25 «Les Oiseaux rares», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.40 Le point. 21.35 Mus. en Suisse. 22.00 «Un Mari dangereux», film. 22.25 Sécurité médico-sociale. 22.45 Téléjournal.

CONVOCATIONS DU PARTI

Congrès ordinaire du PSS

Le congrès ordinaire du Parti socialiste suisse aura lieu à Bâle les 15 et 16 juin, dès 10 h. 30. A l'ordre du jour figurent notamment : les rapports du Comité directeur, du groupe de l'Assemblée fédérale des comptes 1965, 1966 et 1967, de la Commission de vérification ; « Le PSS dans les années de haute conjoncture » par J. Riesen ; « Le PSS au seuil des années 1970 », par R. Muller ; propositions des sections ; « Le problème des finances fédérales », par Ed. Wwss ; désignati·.. du siège du parti ; élection du président du parti, des membres Comité directeur, des secrétaires et du caissier, de la Commission de vérification, de 15 membres du Comité central ; « La position de la Suisse dans le monde d'aujourd'hui », par W. Spühler ; fixation du montant des cotisations ; désignation des organes officiels du PSS.

CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL : Assemblée du parti. — Jeudi 13 juin, à 20 h. 15, à l'Hôtel City (grande salle). Ordre du jour important; présence indispensable des membres de l'ancien et du nouveau groupe des conseillers généraux, des suppléants et de tous les membres des commissions.

CANTON DE VAUD

PENTHALAZ : Assemblée ordinaire de section. — Mard' 18 juin, à 20 h. 15, chez Dufaux, Cossonay-Gare. Ordre du jour : rapport sur le congrès du PSV ; pique-nique ; Conseil communal du 20 juin. Présence de tous les conseillers communaux indispensable.

RENENS : Groupe féminin. — Samedi 22 juin, visite de Radio Lausanne, à 14 h. 30. S'inscrire chez Emma Gloor, Mèbre 12 bis, Renens, jusqu'au 10 juin.

CANTON DE GÈNÈVE

ONEX : Jeudi 13 juin, à 20 h. 30. à l'Ecole des Tattes, avenue des Communes-Réunies 60, Cité Nouvelle, conférence publique de Jean Ziégler, conseiller national. Elle aura pour thème : « La Suisse face à la faim dans le monde ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA JSG. — Jeudi 13 juin, à 20 h. 30, au Café Brazil.

FEMMES SOCIALISTES. — Jeudi 13 juin, à 19 h. 30, souper au Restaurant de Tivoli.

LANCY : Comité. — Jeudi 13 juin, à 20 h. 30, chez R. Gueissaz, Pontets 7, 1212 Grand-Lancy.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS AU CONGRÈS DU PSS. — Vendredi 14 juin, à 20 h. 30 , au Café de la Terrasse.

SECTIONS RIVE GAUCHE ET RIVE DROITE. — Les camarades des deux sections de la ville de Genève sont convoqués à une importante séance d'information et de discussion sur l'aménagement des Grottes et la reconstruction du Grand-Casino le **mardi 18 juin**, à 20 h. 30, au Café de la Liberté, Chantepoulet 4 (1er étage). Présence indispensable de tous les élus socialistes au Conseil municipal de la ville de Genève.

TOUS LES MERCREDIS de 17 h. à 19 h., le service social est ouvert au secrétariat du PSG.

Chronique de Saint-Imier

MARCHE POPULAIRE D'ERGUEL. — Elle aura lieu dimanche 16 juin avec départ et arrivée à la grande halle de la place des Abattoirs. Les participants à celle-ci, organisée par le H.-C. Saint-Imier, devront boucler le parcours délimité en 8 heures, sans distinction. Le départ des premiers se fera à 8 h. et sera suivi d'autres jusqu'à 13 h. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus chez M. A. Leuba, B.-Savoye 15, tél. 039/4 08 64.

LIQUEURS MARTIGNY Morand

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Football

Grasshoppers ne sera pas champion suisse

De notre envoyé spécial
RAYMOND DÉRUNS

Zurich—Grasshoppers, 2-0 (2-0). 28 000 personnes, hier soir au Wankdorf. Arbitre : M. Boller, de Bottingen. Buts : 31' P. Stierli, 34' Kunzli. Zurich : Grob ; Neumann, Münch, Leimgruber, X. Stierli ; Kuhn, P. Stierli, Winiger, Martinelli, Kunzli, Meyer. Grasshoppers : Deck ; Ingold, Fuhrer, Citherlet, Aerni ; Ruegg (Gulden), Gröbli ; Staudenmann, Grahn, Blättler, Berset.

Grasshoppers ne sera pas champion suisse. Skiba a des regrets. « En France, en Angleterre, nous étions champions. Le goalaverrage est en notre faveur. Mais voilà l'ASF a décidé un tour final ; il peut encore nous être défavorable », tel était le langage qu'Henri Skiba nous a tenu avant la rencontre. Il a vu juste. Ce premier match fut défavorable à ses hommes. Grasshoppers a dominé, mais Zurich a gagné. Le titre ne sera plus maintenant qu'une question entre Lugano et Zurich. Et si Grasshoppers joue le jeu et bat Lugano mercredi prochain à Lausanne, Zurich sera champion, quel que soit son résultat contre les Tessinois, puisque la différence des buts du championnat parlera en sa faveur.

Ce premier match du tour final n'a pas déçu. Il fut, si on le compare aux matches que nous avions suivis à la TV la semaine dernière, bien supérieur. Ce qui nous fait dire que les détracteurs de notre football national ont bien tort. Il peut rivaliser en Europe, et comment !

Toute cette victoire de Zurich s'est jouée en moins de trois minutes. Il a fallu que P. Stierli marque depuis 25 mètres un but surprise et contre le court du jeu et que Kuhn se joue d'une façon extraordinaire des défenseurs de Grasshoppers (ce qui a permis à Kunzli d'obtenir le deuxième but) pour que toute la merveilleuse machine des Grasshoppers ait un dérangement fatal. Ce 2 à 0 réussit déjà avant la mi-temps était suffisant à Zurich pour résister toute une seconde période, cela d'autant plus que Grob se trouva particulièrement, hier soir, dans une forme éblouissante. Et de Grob nous ajoutons : avant même que Zurich ait ouvert la marque, il sauva à trois reprises son équipe d'un but tout fait (devant Grahn, puis Blattler et Citherlet). Durant ce laps de temps, son vis-à-vis Deck ne put pas en faire autant ; il n'eut rien de bien dangereux mis à part un tir sur la transversale de P. Stierli.

Mais si Grasshoppers domina la plupart du temps, sans pouvoir réussir le moindre but, c'est qu'il y manqua un homme à côté de Grahn. Le Suédois fut très fort, profitant de sa liberté à l'orée des 16 mètres. Mais lui seul ne put rien, d'autant plus que le meilleur homme du terrain aura peut-être été l'Allemand Neumann, le grand pivot de la défense de Mantula. Il aurait aussi fallu, pour que Grasshoppers réalise, une permutation, c'est-à-dire que Kunzli porte les couleurs des Grasshoppers et que Blattler, le maillot de soie de Zurich.

Grasshoppers occupa d'une meilleure façon l'ensemble du terrain, mais un défaut fut son manque d'ailiers. On essaya aussi de percer par le centre, concentrant le jeu sur Grahn, pendant que Blattler n'était pas d'un grand secours.

Zurich fut moins imposant, mais, par contre, beaucoup plus dangereux devant Deck. A la différence des Grasshoppers, Zurich eut deux ailiers très en forme : Meyer et Winiger. Et puis, le rusé Martinelli joua plus d'un tour aux défenseurs adverses, tandis que Kunzli profita à sa façon de ce que Kuhn lui prépara. Une autre surprise dans cette équipe zurichoise : P. Stierli (auteur d'un tir sur la transversale et auteur du premier but). Dans les deux cas, il surprit tout le monde avec des tirs pris au-delà des vingt-cinq mètres.

Zappella à Lausanne

Le fait que Pierre-André Zappella doive peut-être poursuivre ses éudes de médecine à l'Université de Lausanne a beaucoup influencé les dirigeants du F.-C. La Chaux-de-Fonds sur la demande de son joueur qui voulait s'en aller au Lausanne-Sports. Aujourd'hui, l'affaire est classée. Zappella portera la saison prochaine les couleurs du club vaudois. Une entente est intervenue entre les dirigeants des deux clubs. Pour l'instant, il semble qu'il s'agirait d'un prêt d'une année.

EN BREF...

LE TOUR DE ROMANDIE A LA CHAUX-DE-FONDS. — Des démarches ont été entreprises par les dirigeants des V.-C. Excelsior et Jurassien de La Chaux-de-Fonds afin d'obtenir l'organisation du départ et de l'arrivée de la grande épreuve romande. Des contacts ont déjà été pris avec les dirigeants du tour et de l'Union cycliste suisse.

EXPLOIT DE WIEDMER. — A Paris, la première journée du Mémorial Méricamps, au stade Jean-Bouin, a été marquée par un exploit du sprinter de Pratteln Hansruedi Wiedmer, qui a amélioré le record suisse du 100 m. en 10"2 et obtenu ainsi sa première limite de qualification pour les Jeux olympiques de Mexico (sur 100 m., la limite et de trois fois 10"3).

2 M. 09 POUR WIESER. — A Innsbruck, le Schaffhousois Thomas Wieser a amélioré de deux centimètres le record suisse du saut en hauteur. Il a réussi un bond de 2 m. 09 alors que le précédent record, détenu par René Maurer, était de 2 m. 07 depuis le 1er octobre 1966, à Thoune. Samedi dernier, Wieser avait déjà égalé le record de Maurer. Wieser a ainsi obtenu sa première limite de qualification pour Mexico.

Cyclisme

Merckx indiscutable vainqueur

Pour la première fois dans l'histoire du Giro, la victoire est revenue à un coureur belge. Cet exploit a été réalisé par le champion du monde, Eddy Merckx, considéré désormais comme le successeur de Silvère Maes, qui fut le dernier coureur belge vainqueur d'une grande course par étapes, le Tour de France, en 1939. Jusqu'ici, seuls les deux Suisses Hugo Koblet (1950) et Carlo Clerici (1954), un Luxembourgeois, Charly Gaul (en 1956 et 1959) et un Français, Jacques Anquetil (1960 et 1964), s'étaient adjugé le Tour d'Italie.

C'est donc un authentique exploit qu'a réalisé Merckx qui, vingt-deux jours durant, a fait preuve d'une supériorité indiscutable tant sur le plat (il enleva la première étape à Novare, prenant naturellement le maillot rose) que sur un parcours accidenté (Plaisance—Brescia) ou qu'en montagne.

Enfin, dans la course contre la montre, il se montra pratiquement l'égal de Felice Gimondi, la grande déception de ce Tour d'Italie, à qui il concéda seulement 39".

Premier du classement général, vainqueur de trois étapes, Eddy Merckx a aussi remporté le Grand Prix de la montagne et le classement par points, ce qui est significatif. Il a en outre remporté à Naples sa treizième victoire de la saison.

Classement de la 22e étape et dernière étape, Chieti—Naples (325 km.): 1. Reybroeck (Belgique), 7 h. 23' 10" (31 km. 807); 2. Vandenberghe (Belgique); 3. Mantovani (Italie); A. Durante (Italie); 5. Taccone (Italie); 6. Armani (Italie) même temps; 7. De Pra (Italie), 7 h. 23' 54"; 8. Benfatto (Italie), 7 h. 26' 21"; 9. Albonetti (Italie), 7 h. 26' 32"; 10. Ballini (Italie); 18. Pfenninger (Suisse); 61. Brand (Suisse); 62. Abt (Suisse); 72. Girard (Suisse); 76. Blanc (Suisse); 92. Vifian (Suisse); 93. Maurer (Suisse) même temps.

Classement général final: 1. Merckx (Belgique), 108 h. 42' 27"; 2. Adorni (Italie) à 5' 01"; 3. Gimondi (Italie) à 9' 05"; 4. Zilioli (Italie) à 9' 17"; 5. van Neste (Belgique) à 10' 43"; 6. Motta (Italie) à 12' 23"; 7. Dancelli (Italie) à 12' 33"; 8. Balmamion (Italie) à 15' 43"; 9. Gabica (Espagne) à 16' 59"; 10. Bitossi (Italie) à 19' 02"; 11. Jimenez (Espagne) à 19' 51"; 12. Bodrero (Italie) à 21' 24"; 19. Pfenninger (Suisse), 109 h. 29' 16"; 41 Maurer (Suisse), 110 h. 15' 22"; 51. Girard (Suisse), 110 h. 38' 30"; 71. Abt (Suisse), 111 h. 12' 22"; 82. Vifian (Suisse), 111 h. 29' 15"; 84. Brand (Suisse), 111 h. 34' 32"; 86. Blanc (Suisse), 111 h. 44' 59".

LA MAS-HORCA

ROMAN DE GUSTAVE AIMARD

42

— J'y arriverai, bouillant jeune homme. Tu étais ainsi lorsque tu t'asseyais à ma droite avec tes cheveux frisés tombant sur tes épaules et ta polonaise bleue: lorsque je t'ordonnais d'écrire, si tu trouvais la porte ouverte, tu laissais ton bonnet et tu te sauvais en courant jusqu'à ta maison. Je disais donc que ta position distinguée et que les amitiés de ton père, si honoré, si généreux et si patriote t'ont fait parvenir par un chemin large, droit et fleuri, aussi bien que ton talent hors ligne et ton goût délicat pour traiter franchement et cordialement avec les hommes...

— Très bien, et que puis-je faire pour vous ?

— Ecoute-moi.

— J'écoute.

— Je sais qu'à mesure que les événements pressent, que les circonstances se présentent, il vaut mieux...

— Mais ne vaudrait-il pas mieux que vous me disiez ce que vous voulez ?

— J'y arrive.

— Patience ! murmura don Miguel en se contraignant.

— Tu as des relations ?

— Beaucoup. Allez.

— Tu connais le senor chef de la police, don Bernardo Victoria, n'est-il pas vrai ?

— En effet, qu'est-ce que vous voulez ?

— Ecoute-moi, Miguel, je t'ai appris à écrire je t'ai aimé comme un fils, pour la vivacité, la gaieté, l'étourderie, l'intelligence, l'activité.

– Grâce, grâce, senor.

— Tu es presque le seul de mes anciens élèves dont aujourd'hui je cultive encore l'amitié. Cette malheureuse époque où nous sommes, enveloppée dans une nuée ténébreuse, furieuse, et orageuse des convulsions cachées, des passions déchaînées, fait ou fera bientôt le malheur complet, irrémissible et fatal de mon existence.

— Très bien et qu'est-ce que vous désirez ? demanda don Miguel en se mordant les lèvres pour ne pas laisser voir son impatience.

— Je désirerais que tu me rendisses un très grand service Miguel.

— C'est justement cela que vous m'avez dit au commencement de notre conversation, senor.

— Doucement, allons peu à peu...

— Allons comme vous voudrez, mais allons.

— Tu as des relations ?

— Oui, senor.

— Puissantes ?

— Oui, senor.

— Tu es bien aussi avec Victorica ?

— Oui, senor.

— Alors. Miguel fais-moi...

— Quoi ?

— Miguel, au nom de tes premières pages que je corrigeais avec tant de plaisir, fais-moi... sommes-nous seuls ?

— Parfaitement seuls, répondit Miguel un peu surpris de voir qu'il pâlissait au fur et à mesure qu'il parlait.

— Alors, Miguel chéri et estimé, fais-moi...

— Mais quoi ? par tous les saints du Paradis !

— Fais-moi mettre en prison, Miguel, dit don Candido en approchant sa bouche de l'oreille de son élève, qui se redressa et le regarda attentivement, afin de se rendre bien compte que son ancien maître n'était pas fou.

— Cela t'étonne, reprit don Candido, cependant j'exige que tu me rendes cet éminent service, comme le plus important et le plus cher que je puisse recevoir d'homme vivant.

— Et pour quelle raison voulez-vous aller en prison ? demanda don Miguel qui n'était pas encore convaincu qu'il fût dans son bon sens.

— Pour quelle raison ? afin de vivre avec sécurité, tranquille, reposé, pendant que fondra sur nous la tempête affreuse horrible, qui nous menace.

— La tempête...

— Oui, mon enfant ; tu ne comprends rien encore aux épouvantables et sanglantes révolutions des hommes, et surtout aux fatales erreurs qu'elles font commettre... Dans l'an 1820, cette année terrible où tout le monde semblait fou à Buenos Ayres, je fus prisonnier deux fois par erreur, et je tremble que l'année 1840 tous ne deviennent des démons et ne me coupent la tête par erreur aussi. Je sais ce qui se passe et ce qui va arriver, voilà pourquoi je veux être mis en prison pour quelque motif civil et nullement politique.

— Mais qu'y a-t-il ? que va-t-il se passer ? demanda don Miguel, commençant à soupçonner quelque chose de grave au fond de la pensée de don Candido.

— Ce qu'il y a ? Ne lis-tu pas la «Gaceta» ? Ne lis-tu pas tous les jours ces menaces terribles de la fureur populaire, remplies de sang d'extermination et de mort ?

— Mais il ne s'agit que des unitaires et, si je ne me trompe, jamais vous n'avez songé à la politique.

— Jamais ! Mais ces menaces terrifiantes, fulminantes et incendiaires ne sont pas seulement contre les unitaires, elles sont contre tout le monde ; et puis, je tremble surtout à cause des erreurs.

— Folies ! senor.

— Folies ! Est-ce que tu ne vois pas ces hommes d'aspect sinistre et sanguinaire qui, depuis quelques mois sont, je crois, sortis des enfers et que l'on rencontre dans les cafés, dans les rues. sur les places, aux portes sacrées et purifiées des temples, ayant à la ceinture d'immenses poignards affiliés comme le délié d'un A majuscule ?

— Eh bien ? Ignorez-vous que le poignard a été et sera toujours l'épée de la fédération ?

— Mais ce sont les premiers symptômes, les éclairs, les tonnerres, qui se rapprochent de la tempête que j'ai prévue ; le moment seul n'était pas fixé, mais il arrive.

— Et pourquoi ce moment va-t-il arriver ? Voyons, parlez, senor.

— Oh ! ceci c'est un secret que je porte dans mon sein, comme un faisceau de poignard, depuis cette nuit à quatre heures du matin.

La Chaux-de-Fonds

La paille, la poutre et la vérité

M. Cl.-P. Ch., rédacteur à la «Feuille d'Avis de Neuchâtel», a pensé utile d'avertir ses lecteurs qu'il ne fallait pas compter sur lui pour défendre les grenouilles et autres batraciens. C'est son droit et nous ne le contesterons en aucune manière.

Par contre, lorsqu'il se sert de ce prétexte pour tenter d'attaquer les autorités de notre ville, nous lui demandons d'abandonner la science-fiction pour tenter de serrer la vérité de plus près.

Voyons ce qu'écrit notamment M. Ch. sous le titre « La paille et la poutre » :

« Cette mâle ardeur que mettent certains élus des Montagnes à défendre les dernières grenouilles d'un défunt méandre de l'Areuse, beaucoup d'habitants des Bulles souhaiteraient qu'elle s'expatriât un peu moins et qu'elle ne fût pas que réservée au seul Grand Conseil. Ils y pensaient peut-être hier matin alors qu'une forte bise, poussant vers la ville de La Chaux-de-Fonds les fumées des vieilles huiles brûlées à la Combe-des-Moulins, empestait la région de la Vue-des-Alpes faisant croire à un fameux incendie.

» Il est vrai que le spectacle est affligeant. Une fois par semaine, voire deux, on brûle à la Combe-des-Moulins les déchets d'huiles des garages, et d'autres des fabriques. »

Plus loin, notre confrère s'en prend à la décharge publique de laquelle s'envole des papiers, voire des papiers calcinés ou en flammes.

M. Ch. prétend donc que l'on brûle chez nous les huiles usées des garages, ce qui est faux, puisque, depuis plusieurs mois, elles sont stockées dans les silos de l'usine à gaz en vue d'être brûlées dans la future usine d'incinération. Mardi matin, on procédait donc dans la Combe-des-Moulins, à la destruction de déchets de fabriques (dilutifs en particulier). Nous reconnaissons bien volontiers qu'il aurait fallu attendre que la bise se calmât avant de procéder à cette opération. D'autant plus que, le hasard aidant, la décharge publique s'était enflammée à la même heure. Ce genre d'accident ne présente pas une particularité pour notre ville, mais bien une généralité : il en est de même pour toutes les villes et les villages qui possèdent une décharge publique.

Comme M. Ch. l'indique, la ville fournit de l'eau aux fermes proches de la décharge, en attendant que, d'ici quelques mois, elles soient reliées au réseau de distribution de la ville. Ce qu'il évite de préciser, c'est que, depuis de nombreuses années, La Chaux-de-Fonds détruit ses ordures putrescibles par le système Dano, et qu'elle a fait l'acquisition d'un camion destiné au ramassage des cassons et autres déchets imputrescibles. De cette façon, ces déchets sont compressés, ce qui diminue sensiblement l'envol de papier et le danger d'incendie.

Dans la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, qui commence par la destruction des acides, des huiles usées et des ordures, notre ville fait son devoir. Elle le fait dans le cadre de ses possibilités financières, elle sera arrivée à chef bien avant les délais légaux qui sont fixés par les autorités fédérales.

Croyez-nous, M. Ch., on peut aimer les grenouilles et les hommes à la fois ! TAC.

LA SBS EN FÊTE. — C'est en 1918 que la Société de Banque Suisse a repris, en juillet, la Banque Reutter & Cie à La Chaux-de-Fonds et en décembre la Banque du Locle, au Locle.

Cet anniversaire qui sera fêté officiellement dans quelques mois tant à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle, a débuté par une excursion offerte par la direction au personnel.

C'est ainsi qu'une centaine de personnes, y compris plusieurs retraités se sont rendues samedi 8 juin par le train à Kandersteg d'où, soit à pied, soit en télésiège, s'est effectuée la montée au lac d'Oeschinen, où eut lieu un pique-nique fort agréable. Le retour, avec un trajet en bateau de Spiez à Thoune, amena la joyeuse cohorte aux Geneveys-sur-Coffrane où se déroula la partie officielle et récréative.

Au cours d'un excellent repas servi à l'Hôtel des Communes, M. André Favre, directeur du siège de La Chaux-de-Fonds, s'adressa en termes appropriés au personnel et ne manqua pas de faire ressortir combien sa collaboration dévouée et active contribua aussi à la bonne marche et à la prospérité de la banque.

M. Alfred Oesch, directeur de la succursale du Locle, s'adressa également à l'assistance et se plut à relever les excellentes relations qui existent avec le siège de La Chaux-de-Fonds, tandis que M. J.-P. Cottier, président de l'Association du personnel, exprima à la direction la reconnaissance et les remerciements du personnel.

La soirée se termina par une partie récréative fort animée au cours de laquelle M. René Dessibourg, virtuose de l'accordéon et collaborateur apprécié de la banque, sut divertir chacun.

ÉTAT CIVIL

Naissance

Valmorbida Antonella, fille d'Antonio, menuisier, et d'Alessandra née Piazza.

Promesses de mariage

Vukasovic Georges - Constantin, mécanicien sur avions, et Märki Rita.

Mariage

Chatelain Roland-Marcel, avocat, et Favre-Bulle Monique-Jeanne.

Décès

Schaller Gaston-René, commis postal, né le 7 août 1890, époux de Léa née Boiteux (Bois-Noir 50).

CARNET DU JOUR

Cinémas

PALACE: 20.30, «Les Jeux de la Nuit».
RITZ: 20.30, «Deux ou Trois Choses que je sais d'elle...».
PLAZA: 20.30, «Un Colt pour Mac Gregor».
EDEN: 20.30, «Tuez Johnny Ringo».
CORSO: 20.30, «Services spéciaux: Division K».
SCALA: 20.30, «Seule dans la Nuit».

Divers

MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.
MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.
MUSÉE D'HISTOIRE: 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Bourquin, av. Léopold-Robert 39. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

UN 4 À 2 BIEN FÉMININ

C'est l'excellent Bouboule Droz, un haltérophile (on ne sait jamais !), qui dirigea hier soir la deuxième rencontre chaux-de-fonnière de football de ces dames. Il y avait beaucoup de monde (près de 2000 personnes) autour des barrières du stade du Floria-Olympic. La rencontre, deux fois vingt minutes, fut, à la fois, animée et passionnante. Chacune des deux équipes eut sa vedette internationale: pour le Bar Léo, la skieuse Josiane Conscience, tandis que la Migros avait fait venir tout spécialement du Valais Madeleine Bolle, une jeune fille qui donna bien du souci à l'ASF il y a deux ans. (Elle avait demandé une licence pour disputer le championnat des juniors.)

La Migros l'emporta par 4 à 2, avec des buts de Mlles Mauerhofer (2), Bolle et Chapatte, Mlles Lopez et Wicky marquèrent pour l'équipe du gardien Eichmann.

Résultat logique, somme toute. Mais soulignons que les vaincues ont fait preuve d'un bel esprit de sportivité.

ACCROCHAGE SUR LA ROUTE DE BIAUFOND. — Hier, aux environs de 18 h., un automobiliste de Maîche, roulait sur la route de Biaufond. Dans un virage, voyant arriver en sens inverse un lourd camion portant plaques allemandes, il freina, ce qui déporta son automobile qui heurta le camion. Dégâts matériels importants.

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. D. Blaser, le tribunal a condamné W. J., commerçant, Saint-Imier, à 500 fr. d'amende et 100 fr. de frais pour ivresse au volant.

D'autres affaires se sont soldées par des amendes n'excédant pas 30 fr.

PREMIÈRE SÉANCE DU NOUVEAU CONSEIL GÉNÉRAL. — Le Conseil général se réunira le jeudi 20 juin, à 20 h., dans la salle de cinéma du Gymnase. Ordre du jour: 1. Nomination du bureau du Conseil général; 2. Nomination du Conseil communal; 3. Nomination des commissions permanentes; 4. Nomination de la Commission des comptes 1968; 5. Nomination de la Commission du budget et des comptes 1969.

LE POP DÉSIGNE UN DEUXIÈME CANDIDAT AU CONSEIL COMMUNAL. — Le POP a décidé de présenter deux candidats au Conseil communal, à la prochaine séance du Conseil général convoquée pour le 20 juin. Son choix s'est porté sur MM. Charles Roulet, actuel directeur des Travaux publics, et Jean Steiger, professeur au Gymnase. Les autres partis ne se sont pas prononcés officiellement jusqu'à aujourd'hui. Pour son compte, le Parti socialiste examinera le problème dans son assemblée générale de ce soir, à 20 h. 15, à la Maison du Peuple.

Le Locle

Le Syndicat d'initiative est créé

Le Syndicat d'initiative du Jura neuchâtelois a été créé hier soir, à la Salle des Musées du Locle. Une quarantaine de personnes avaient répondu à l'invitation du comité provisoire et participaient à la séance de fondation. Il y avait là les représentants des autorités communales, des associations de développement, des groupements des sociétés locales, des associations économiques et professionnelles, patronales et ouvrières des deux districts des Montagnes, ainsi que les représentants de l'ONT, des syndicats d'initiative des Franches-Montagnes et de Neuchâtel. Le SINJU coordonnera les efforts de tous les groupements, s'efforcera de promouvoir une politique touristique pour ce pays peu connu ou méconnu, pourvoira à la propagande générale ; il collaborera avec tous, et surtout avec l'Office neuchâtelois du tourisme : tels sont les buts essentiels qu'ont rappelés tour à tour, hier soir, MM. J. Perret et J.-M. Nussbaum, en ouvrant la séance.

Lors de la discussion et de l'adoption, ensuite, du programme d'activité, on entendit successivement M. Racine, des CMN, André Sandoz, président de la ville de La Chaux-de-Fonds — qui illustra avec fougue l'utilité du SINJU et apporta l'appui des autorités — M. Reymond, conseiller communal loclois — qui, lui, participait à la séance en « observateur »... — Me Nardin, de l'ACS, Maurice Payot, chancelier communal de La Chaux-de-Fonds, et divers représentants des communes de La Brévine, de La Chaux-du-Milieu, ainsi que M. Wilhelm, préfet et président du Syndicat d'initiative des Franches-Montagnes.

Divers problèmes furent encore abordés, concernant le rôle que le SINJU devra jouer, et la manière dont il le fera. Il visera à l'efficacité avant tout, procède d'un sain esprit de concentration des divers groupements existants, sans leur faire concurrence. Ses « piliers » seront : les représentants des communes, les groupements des sociétés locales et les associations de développement des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

L'assemblée adopta alors le principe des propositions de la commission d'étude. En septembre se réunira une assemblée constitutive qui donnera le dernier élan à cette réalisation attendue depuis longtemps. R. C.

LA FÊTE DU 1er AOUT. — Cette année, les vacances horlogères se terminant le 27 juillet, le Comité du 1er Août a été en mesure d'établir un plaisant programme. La population est invitée à se rassembler sur la place du Technicum, dès 20 h. Le discours officiel sera prononcé par M. Claude Favarger, professeur et ancien recteur de l'Université de Neuchâtel. La manifestation sera présidée par Henri Jaquet, ancien président du Conseil communal. La Musique militaire et le Jodler-Club de Steffisbourg, assureront le programme artistique, qui se terminera par le grand feu traditionnel, et les feux d'artifice.

CHRONIQUE JURASSIENNE

CONFLIT DANS L'INDUSTRIE DU BOIS

La Chambre de conciliation du Jura — présidée par Me Carnal, président du tribunal à Moutier — nous informe que l'Association jurassienne des maîtres menuisiers, charpentiers et ébénistes a pris la grave décision de rejeter ses recommandations qui auraient aplani le litige opposant les patrons et les ouvriers.

Rappelons, à ce propos, que la partie ouvrière — représentée par la FOBB — a, pour sa part, accepté, par gain de paix, les dites recommandations qui prévoyaient une augmentation générale et contractuelle des salaires de 30 ct. pour les ouvriers qualifiés et de 20 ct. pour les manœuvres.

Cette proposition apportait aux ouvriers une très légère amélioration de leurs salaires réels — environ 5 ct. — alors que la partie patronale ne veut s'en tenir, en tout et pour tout, qu'à une stricte compensation du renchérissement du coût de la vie.

En suivant les recommandations de la Chambre de conciliation, les minima contractuels auraient été portés.

a) pour les ouvriers menuisiers, ébénistes et charpentiers qualifiés, de 5 fr. 60 à 5 fr. 90 ;
b) pour les machinistes et ouvriers régulièrement occupés à la pose, de 5 fr. 70 à 6 fr.
c) pour les manœuvres qualifiés, de 5 fr. à 5 fr. 30 ;
d) pour les manœuvres, de 4 fr. 80 à 5 fr.

Bien que, dans la pratique, de nombreuses entreprises rémunèrent leurs ouvriers à un taux légèrement supérieur aux salaires minima, il y a lieu cependant de constater que les propositions de la Chambre de conciliation fixent des salaires encore fort modestes et, pour une question de 5 ct. à l'heure, la partie patronale est prête à s'engager vers la rupture de la paix du travail dans les métiers du bois du Jura.

Une assemblée extraordinaire des délégués ouvriers va se réunir incessamment, sur la convocation du secrétaire jurassien de la FOBB, M. Gallina, afin d'arrêter sa ligne de conduite.

En attendant, il est recommandé aux ouvriers d'autres régions de ne pas accepter d'embauche dans le Jura bernois, jusqu'à liquidation du conflit.

DELÉMONT: Congrès médical. — Pendant trois jours, Delémont accueille le 55e congrès de la Société suisse d'oto-rhino-laryngologie.

LOVERESSE: Causes d'un incendie. — L'enquête pour déterminer les causes de l'incendie qui a partiellement détruit l'Hôtel-Restaurant du Moulin de Loveresse, a établi que le feu a été communiqué à une poutraison par un appareil à souder. (w)

Chronique de Saint-Imier

DÉMISSION. — Le président de la Commission de surveillance du Technicum cantonal de Saint-Imier, M. F. Dubois, industriels, a donné sa démission au Conseil exécutif bernois, lequel l'a acceptée avec remerciements pour les excellents services rendus.

M. Dubois sera remplacé à son poste de président par M. F. Pfister, ingénieur EPUL, fils de feu M. A. Pfister, ancien président. Membre de la dite commission de surveillance depuis fort longtemps, il y représentait la commune de Saint-Imier. Devenu représentant de l'Etat, M. Pfister devra être remplacé lors d'une prochaine séance du Conseil général.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Un comité d'action pour les améliorations foncières

En vue des votations cantonales des 22 et 23 juin prochains sur le crédit de 7 400 000 fr. pour la réalisation d'importants travaux d'améliorations foncières, un Comité d'action en faveur du crédit s'est constitué. Il comprend des personnalités responsables des communes et des organisations intéressées aux travaux projetés. Il a constitué son bureau comme suit :

Président : M. Albert Huguenin, hôtelier, président de commune, La Brévine ; vice-président : M. Claude Simon-Vermot, président du Grand-Conseil, Le Cerneux-Péquignot ; secrétaire : M. Jacques Béguin, Le Crêt-du-Locle.

Ce comité se propose de solliciter l'appui de personnalités représentatives des diverses régions du canton, et des organisations économiques et des partis politiques qui seraient d'accord d'inviter les électrices et les électeurs neuchâtelois à approuver le crédit proposé.

Une action dans ce sens sera entreprise au moyen d'articles et d'annonces dans les journaux du canton.

ENGES: Vers une conciliation ? — Le Conseil d'Etat a reçu mercredi matin au Château de Neuchâtel le Conseil communal d'Enges et une délégation de citoyens qui demandent de nouvelles élections communales.

Les pourparlers se sont révélés fructueux et se sont déroulés dans un esprit de collaboration. Les parties ont demandé un délai de réflexion pour se prononcer définitivement sur les solutions de conciliation proposées par le gouvernement.

LES VERRIÈRES : Remous politiques. — Le nouveau Conseil communal s'est réuni mercredi pour la première fois. Il s'est constitué comme suit : président : P. Vogel ; vice-président: H. Zurbuchen (soc.) secrétaire : Paul Finkbeiner. Les dicastères ont été attribués de la façon suivante : Finances : H. Zurbuchen ; Police : W. Dumont ; Travaux publics : P. Vogel; Domaines et Bâtiments : P. Finkbeiner; Services industriels : W. Dumont; Services sociaux : H. Zurbuchen ; Forêts: W. Tschaeppaet.

D'autre part, le conseiller Dumont, qui n'était pas présent, a adressé une lettre à l'exécutif. Il y parle d'un complot monté contre lui pour l'éliminer de l'exécutif, complot qui a échoué, et demande un congé de deux mois.

NEUCHATEL : Activité de Pro Juventute. — Présidée par M. N. Evard, directeur des écoles primaires et préprofessionnelles de Neuchâtel, la Commission du district de Neuchâtel de Pro Juventute a siégé récemment. Après avoir entendu le rapport de son secrétaire de district, M. J. Bricola, elle a approuvé la gestion et les comptes de l'exercice 1967-1968.

Conformément à son mandat, elle a procédé à la répartition des fonds obtenus par la vente des timbres et des cartes de décembre 1967. Une partie importante des revenus est réservée pour l'action directe en faveur des enfants et des familles du district. La commission garde un contact suivi dans chaque localité avec un secrétaire responsable.

Par ailleurs, la commission a attribué des subsides à différentes œuvres locales ou régionales, telles que les foyers de tâches, les colonies de vacances, le Centre de formation d'aides familiales et le Service d'aides familiales du littoral, le Centre de puériculture, le Centre des loisirs, la Fondation en faveur des enfants mentalement déficients des Perce-Neige, le Louverain, le Foyer gardien d'Estavayer, la crèche la Ruche, etc.

Cette année, l'accent a été porté sur les œuvres préscolaires.

La Commission de district est reconnaissante au public de sa fidélité et de sa générosité.

NEUCHATEL : Sur un passage à piétons. — Paulette Grétillat, 7 ans, d'Hauterive, a été renversée mercredi, vers 15 h. 30, sur un passage pour piétons par un cyclomotoriste des Geneveys, M. D. K., 16 ans. La fillette souffre d'une commotion.

Deux socialistes au Conseil communal de La Sagne

Tout d'abord présidé par M. G. Matile (lib.) président de commune, doyen de l'assemblée, le Conseil général s'est réuni en séance constitutive mardi soir.

M. Matile, dans son allocution, présidentielle, a félicité les nouveaux élus et a souhaité que la législature qui débute soit placée sous le signe de la compréhension mutuelle et de l'intérêt de la communauté. Il a ensuite remercié les deux anciens conseillers communaux qui n'ont pas accepté de réélection MM. Jean Béguin (lib.) et Georges Sieber (rad.).

Ensuite le législatif a nommé son bureau. Président: E. Péter (lib.); vice-président: C. Gacond (soc.); secrétaire: A. Matthey (rad.); vice-secrétaire: M. Kehrli (lib.).

Après le changement de président, on a passé à la nomination du Conseil communal; deux tours de scrutin furent nécessaires pour élire MM. G. Matile (lib.); J.-C. Matile (lib.); P. Gavillet (rad.); Julien Junod (soc.); M. Ballmer (soc.). Pour la première fois, les socialistes ont deux représentants sur cinq à l'exécutif.

L'élection des quinze membres de la Commission scolaire s'est faite en un tour de scrutin. Enfin, disons encore que MM. Claude Gacond et Gaston Lüthi représentent les socialistes à la Commission des agrégations.

LIQUEURS Norand MARTIGNY

GENÈVE

Au Conseil municipal de Genève

Grand-Casino: Expectative
Grottes: Espoir et réserves

L'ordre du jour de la séance de mardi soir n'a pas pu être terminé, à cause de la lenteur des débats et de la sortie de salle de la presse in corpore. Comme l'Association de la presse genevoise l'avait annoncé au président du Conseil municipal, la presse a quitté son banc à 23 h. 15 précises. Cela a provoqué une certaine confusion dans la salle, puis l'arrêt des débats.

Néanmoins, les deux points principaux de l'ordre du jour ont été traités: les Grottes et le Grand-Casino.

COMMISSION AD HOC

Le projet de reconstruction du Grand-Casino par la société Sofédine a reçu un accueil assez froid de la part de l'ensemble des groupes, sauf des vigilants qui ont toujours préconisé la remise à une société privée. Pour le moment cependant, aucun parti ne s'est vraiment engagé pour ou contre.

Cl. Ketterer, conseiller administratif, a fait l'historique de la fermeture du Grand-Casino. Le 8 décembre 1964, le Conseil administratif demandait un crédit d'un million pour une première étape de rénovation. L'accueil du Conseil municipal fut assez favorable. Le 13 novembre 1965, nouvelle proposition pour la transformation de la salle de spectacle en une salle de congrès. La majorité du Conseil municipal se déclare d'accord, mais un référendum vigilant, communiste est lancé et aboutit le 25 mars 1966 au rejet du projet par le peuple. Dès lors, le Casino est resté fermé. Comme la concession fédérale sur les jeux devenait caduque, il a fallu songer à le rouvrir. La construction directe par la ville aurait encouru des reproches justifiés : il faut d'abord s'occuper des logements. La solution actuelle est retenue par le Conseil administratif : remise du droit de superficie à un groupe privé pour la reconstruction et l'exploitation. Cette solution peut aboutir dans un court laps de temps.

La discussion qui suit montre deux ordres de préoccupations: tout d'abord M. Piguet (ICS) demande qu'on fasse un tour de préconsultation officieux. Cette proposition est prolongée par M. Olivet (rad.) qui souhaite la formation d'une commission ad hoc pour étudier le projet. Les différents groupes se rallient à cette dernière suggestion.

Les groupes ne sont pas entièrement convaincus que la construction par la société Sofédine soit la meilleure chose. Sans se prononcer, M. Piguet énumère d'autres possibilités: régie directe, fondation, etc. Pour M. Gilliéron (PdT) il ne s'agit pas de faire de cadeaux au privé. La valeur des terrains devra être estimée très soigneusement. Jean Brulhardt (soc.) se fait l'écho des habitants du quartier des Pâquis. Ceux-ci se font du souci. Ils disposaient dans l'ancien bâtiment de plusieurs salles de réunion, pour les corps de musique, de gymnastique, etc. C'était en quelque sorte un centre civique. Les habitants ont peur que la nouvelle construction ne réponde plus à ce besoin. Quant au financement, pour Jean Brulhardt, si une société privée trouve si vite des capitaux pour construire, pourquoi la ville n'en trouverait-elle pas ?

Après différentes interventions de M. Dolder (lib.), Yves Parade (soc.), J. Farine (PdT) et Mme Chiosterghi (PdT), ainsi que des réponses de Cl. Ketterer, le projet est renvoyé en commission.

MOINS DE 500 FR. PAR MOIS

Pour les Grottes, on demande au Conseil municipal un crédit d'un million de francs pour les études préliminaires de l'aménagement du quartier. Cl. Ketterer indique que pour ce projet, on a choisi le principe d'une fondation cantonale, car non seulement le canton, mais aussi les administrations fédérales des PTT et des CFF sont concernées.

Un souci apparaît d'emblée, commun à tous les groupes: le relogement des habitants. A ce sujet, une motion de M. Olivet (rad.) amendée par M. Karlen (PdT) est acceptée. Cette motion demande au Conseil administratif de donner en priorité une solution au relogement des locataires actuels des Grottes, habitants de revenus modestes, vieillards et artisans. M. Karlen signale que le 30 % des habitants a un revenu inférieur à 500 fr. par mois et le 41 % moins de 1000 fr. Une adjonction est faite à la motion, demandant que les habitants du quartier soient associés aux travaux d'étude.

Au sujet de la fondation, différents groupes ont demandé qu'un contrôle législatif soit garanti sur la marche et les travaux de cet organisme. MM. Jenny (vigilant) et Pataroni (ICS) vont dans ce sens. Pour Claude Bossy (soc.), la fondation enlève une part des prérogatives des conseils élus. Il n'y a pas de discussion politique possible dans ce cadre. C'est un instrument technocratique.

Le budget et les comptes ne sont présentés ni au Grand Conseil ni au Conseil municipal. Il est également regrettable qu'on ait abandonné le projet de fondation purement communale. Il faudrait en tout cas que la moitié des membres soient élus par le Conseil municipal. Et le mandat donné ne devrait pas être trop long. Pour Christian Grobet (soc.) aussi les garanties de contrôle ne sont pas réunies, si l'on regarde les statuts de la fondation.

LE CONSEIL MUNICIPAL A D'AUTRE PART :

— renvoyé en commission un projet d'agrandissement du club-house du TC Genève, au parc des Eaux-Vives;

— accepté l'octroi d'une subvention spéciale de 50 000 fr. à l'Association genevoise de parents d'enfants mentalement déficients pour l'aménagement du home-atelier de Claire-Fontaine, à Grange-Canal ;

— entendu une interpellation de Mlle Cécile Zumthor (ICS) sur la formation des aides familiales et des jardins d'enfants. M. Buensod, conseiller administratif, a indiqué que quatre ou cinq nouvelles aides familiales seraient engagées par le Département de l'aide familiale. Mais il n'y a pas de personnes diplômées, que des auxiliaires. Le Département de l'instruction publique a demandé que les classes enfantines de l'école de la rue du Môle soient transformées en jardin d'enfants. C'est là une expérience;

— adopté une motion de Christian Grobet (soc.) concernant le subventionnement des troupes d'art dramatique. Chr. Grobet aimerait que les demandes de subventions de toutes les troupes soient faites en même temps.

C. A.

Pour relancer la construction de logements

L'évolution du marché immobilier à Genève est inquiétante.

Il devient de plus en plus évident qu'à moins d'une action cohérente et urgente de la part du gouvernement, la situation empirera au point de créer une conjoncture peut-être explosive.

Le Parti socialiste a mené une enquête au niveau des fondations communales, de coopératives d'habitation, de syndicats, et une fois de plus a constaté que le frein qui retient ces groupements de construire, c'est bien la difficulté de disposer de terrains à des prix abordables, pour permettre de construire des habitations à des loyers modérés.

Pourtant, il suffit d'analyser une carte des zones urbaines et déjà déclassées pour s'apercevoir qu'il existe de très nombreuses parcelles représentant des milliers de mètres carrés entièrement équipés.

Pour des raisons que le Conseil d'Etat nous aidera à élucider, ces terrains restent vides.

Le cas de Meyrin est le plus frappant, mais il y en a d'autres tout aussi scandaleux.

Ainsi, les pouvoirs publics ont équipé à grands frais ces zones : routes, égouts, eau, gaz, électricité, téléphone, voire même l'amorce d'équipements socio-culturels sont en place et pourtant au lieu d'immeubles, on voit pousser sur ces parcelles, les ronces et la luzerne.

Le mécanisme même de l'économie de marché, chère à beaucoup, ne fonctionne pas, puisqu'il y a, d'une part, disponibilité donc « offre » et, d'autre part, recherche de logements, donc « demande ».

Est-il possible, dans l'intérêt général, de tolérer plus longtemps cet état de choses ?

Pour nous permettre d'apprécier objectivement ce phénomène, j'aimerais poser trois questions au Conseil d'Etat :

— Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur les surfaces disponibles et équipées, en les situant par zone et en y mettant en regard le nombre de logements théoriquement constructibles ? Il s'agit d'une enquête préalable qui engloberait l'ensemble du canton.

— Le Conseil d'Etat peut-il me dire quels sont les motifs qui retiennent les propriétaires de bâtir et, estime-t-il ces motifs valables dans la conjoncture actuelle ?

— Que pense le Conseil d'Etat de la possibilité d'instituer un impôt foncier frappant ces terrains. En s'inspirant, par exemple, de la législation allemande en la matière. Cette législation prévoit en effet, un impôt élevé et par surcroît progressif dans le temps. Cet impôt peut être remboursé si le fonds se construit dans un délai donné et très court.

La mise à disposition de terrains équipés à des prix non spéculatifs garde donc une priorité.

ÉLARGIR LE CONTEXTE

Toutefois, nous sommes conscients qu'il s'agit d'incorporer ces mesures dans un contexte plus vaste qui devrait aborder simultanément tous les aspects du problème et notamment :

La législation par une revision des lois sur la construction et une revision des critères d'habitabilité.

La revision des lois dites «Dupont» qui, si elles ont été une réponse pragmatique à un moment donné, ne répondent plus aux exigences actuelles.

L'estimation des coûts globaux d'équipement et leur grille de répartition.

Des enquêtes plus serrées concernant les besoins en logements.

L'amorce d'une planification économique.

Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche.

Mais quand on pense que dans le domaine bâtiment le temps s'exprime en années, on mesure toute l'urgence qu'il y a à proposer des mesures concrètes dans tous les secteurs que je viens d'énumérer.

Le temps est venu pour le Conseil d'Etat de ne plus disperser ses actions à l'intérieur de plusieurs départements, mais de dégager une pensée unique et efficace.

Nous attendons avec impatience une réponse aux questions posées. mais aussi l'esquisse d'une politique générale en la matière.

EMILIO LUISONI.

(Interpellation au Grand Conseil.)

Cela est arrivé

DIALOGUE

Il semble d'après les premiers témoignages que la journée de dialogue professeurs-étudiants sur la réforme de l'Université ait eu un caractère positif, au moins pour ce premier pas. En lettres, André Chavanne, chef du Département de l'instruction publique, s'est mêlé à la discussion. La participation à ce débat général a été assez bonne, allant de 30 à 80 % dans certaines facultés. Plusieurs étudiants nous ont dit que ce genre de discussion devrait avoir lieu plusieurs fois par semestre pour être valable. Nous reviendrons plus en détail sur les résultats de mardi. Quant aux élections pour le Conseil de l'AGE, elles ont recueilli une forte participation dans certaines facultés, comme SES, droit et médecine, et une faible participation dans les facultés où le CADE (Comité d'action pour la démocratisation des études) est puissant, comme les sciences. Quant à sciences de l'éducation, architecture et théologie, elles n'ont pas participé à ces élections.

Ceci arrivera

FLEURS

L'Association des intérêts de Carouge, avec l'appui du « Carougeois », des horticulteurs et des marchands grainiers de la ville, organise à nouveau son grand concours de fenêtres et balcons fleuris. L'inscription doit se faire jusqu'au 30 juin auprès de l'association.

MEMENTO GENEVOIS

PROMENADE DES BASTIONS: 20.45, Fanfare de la Croix-Bleue.

Apéritif à la gentiane
SUZE
préparé en Suisse exclusivement avec des racines de gentiane fraîches du Jura

CHRONIQUE VAUDOISE

Pas de renchérissement de l'or

dit le Conseil fédéral en réponse à une question d'A. Bussey

Répondant à une petite question du conseiller national A. Bussey (soc., VD) relative à l'évolution du marché de l'or et à ses manifestations, le Conseil fédéral a déclaré que l'inquiétude provoquée par la dévalutation de la livre sterling en novembre 1967 s'est surtout reflétée sur les marchés internationaux de l'or. La demande d'or s'étant nettement accrue depuis l'automne dernier, les banques centrales des pays membres du pool ont été contraintes de se défaire de grosses quantités de métal jaune en vue d'approvisionner le marché libre, ce qui a entraîné une diminution des réserves monétaires officielles.

C'est pourquoi, précise le Conseil fédéral, les banques centrales affiliées au pool décidèrent, le 17 mars dernier, à Washington, de ne plus intervenir sur le marché et de laisser les prix se former par le libre jeu de l'offre et de la demande. Depuis que cette décision a été prise, l'or monétaire des banques centrales est distinct de l'or appartenant à des particuliers et de l'or librement négocié sur le marché. Les banques centrales ne vendent plus d'or sur le marché. Elles l'utilisent, comme précédemment, pour équilibrer leur balance des paiements et elles s'en tiennent à cet effet à la parité actuelle de 35 dollars l'once d'or fin.

Le Conseil fédéral et la Banque Nationale, qui n'ont pas eu d'autre choix que d'accepter la décision prise à Washington, se félicitent du maintien du cours officiel de l'or, dans les transactions entre banques centrales. Un renchérissement du métal jaune ne contribuerait guère, dans les conditions actuelles, conclut le Conseil fédéral, à éliminer la véritable cause des récentes difficultés monétaires, à savoir le déséquilibre des balances des paiements.

Réd. — Le Conseil fédéral déclare sans ambage qu'une réévaluation serait inopérante. Le gouvernement dissipe ainsi tardivement, peut-être, les légitimes préoccupations exprimées après la dévaluation de la livre sterling par A. Bussey.

Assemblée générale de la Société vaudoise et romande de secours mutuels

C'est devant une salle comble que la présidente Ewyane Sennwald a ouvert l'assemblée générale annuelle de la Société vaudoise et romande de secours mutuels, section de Lausanne.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée, les sociétaires ont pris connaissance du rapport présidentiel. Celui-ci nous apprit que le comité avait siégé sept fois, pour s'occuper de cas nécessitant un secours. Parmi les autres tâches, figure aussi la répartition des dons aux diverses institutions.

Le sigle actuel de la société s'avère trop long, ceci pour des questions pratiques et commerciales ; les membres ont donc applaudi la proposition du comité d'écourter la raison sociale qui s'appellerait plus simplement Secours mutuels romands. Cette importante modification, qui ne pourra être que bénéfique, sera soumise au vote de la prochaine assemblée ordinaire des délégués qui se tiendra à Bex le 30 juin prochain.

Le comité sortant a obtenu la confiance de l'assemblée ; il poursuivra donc son activité pour trois nouvelles années.

Mme E. Sennwald s'est consciencieusement acquittée de sa tâche. Elle a été vivement félicitée. Sa personnalité, son dynamisme, seront toujours appréciés par les mutualistes. Elle est entourée par Mme Simone Stephani, MM. Louis Bovet, Me Henri Sandoz, F. Druey, B. Dubosson et R. Duport.

La parole fut ensuite donnée à M. R. Duc, directeur de l'administration centrale, qui apporta quelques considérations sur la situation délicate des caisses de maladie. Il devait déplorer l'usage abusif des caisses, qui sont de plus en plus mises à contribution, notamment pour ce qui est de la consommation des médicaments. Il faudrait, dit encore l'orateur, limiter les dépenses consacrées à des futilités et sacrifier davantage pour de plus coûteuses interventions. Les assurés peuvent, pour leur part, nous aider à diminuer les frais parfois superflus.

M. Edmond Pache, président central, rendit d'abord hommage à toutes les personnalités lausannoises qui animent la section. Il souleva également les difficiles négociations avec le corps médical qui pour l'instant n'ont guère aplani le malaise actuel. Les nouvelles découvertes dans la thérapeutique placent la médecine à l'avant-garde de notre siècle. Toutefois, pour ce qui est de l'élaboration de tarifs équilibrés, le médecin se trouve à la remorque du progrès. Le problème de classification doit être revu entièrement, sans plus tarder.

La soirée s'est poursuivie par une intéressante conférence avec film du D^r^ Ch. Hahn, médecin-chirurgien, qui traita d'un sujet d'actualité : « Les possibilités de la chirurgie cardiaque».

K. Sch.

Autoroute du Léman

Le Département des travaux publics du canton de Vaud (bureau de construction des autoroutes) a ouvert un concours-soumission entre les entreprises de travaux publics pour l'établissement du projet et la remise d'une offre pour l'exécution des viaducs de la plaine du Rhône. Trente-neuf projets et offres ont été déposés dans le délai fixé.

Conformément au règlement, le maître de l'ouvrage a fait examiner les projets et les offres par un collège d'experts, qui a pris en considération les critères suivants : montant de l'offre ; conception, technique du projet ; esthétique et adaptation aux conditions locales.

Le collège d'experts a recommandé au maître de l'ouvrage, sous réserve de certaines adaptations, d'adjuger les travaux à l'entreprise Losinger S. A. Il a en outre décerné six prix aux concurrents les mieux classés.

1. Losinger & Cie S. A., Bernardi et Losinger, 40 000 fr. ; 2. Locher & Cie A. G., Oyex-Chessex & Cie, M. et A. Schmid, à Bâle, 35 000 fr. ; 3. Cobal, G. Roubakine, 35 000 fr. ; 4. Giovanola Frères S. A., Züblin S. A., de Kalbermatten et Burri, Giovanola Frères S. A., 35.000 fr. ; 5. C. Zschokke A. G., Gabella S. A., C. Zschokke A. G., Schopfer & Karakas, 30 000 fr. ; 6. Zwahlen & Mayr S. A., Nibbio S. A., Société Générale pour l'Industrie, J.-P. Marmier et Hunziker c/o H.-B. de Cérenville, 25 000 fr.

Les projets seront exposés au Grand Pavillon du Comptoir suisse, entrée avenue Jomini, Lausanne, du lundi 24 juin dès 15 h., au dimanche 30 juin 1968 ; l'exposition est ouverte de 8 à 12 h. et de 14 à 17 h.

COOPÉRATIVE DES
COBAL
OUVRIERS DU BATIMENT
Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie
CARNETS DE DÉPÔTS 4%
OBLIGATIONS 5 % 10 ans
Beaulieu 11 LAUSANNE Tél. 24 28 24

MAISON DU PEUPLE
Cercle ouvrier lausannois
Chauderon 5 · Tél 22 92 14/15
Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques
Gérance: L. et R. Bavaud

Témérité = crime

CHRONIQUE VAUDOISE

Aubonne: Conseil communal

Cette séance, présidée par M. M. Gaggio, débute par la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 30 avril, qui est approuvé à l'unanimité.

Au nom de la Commission de gestion, M. A. Suter renseigne les conseillers sur les affaires communales et forme plusieurs vœux auxquels la Municipalité répondra lors de la prochaine séance. A la demande de M. J. Vallon, député, un vœu supplémentaire est accepté par le conseil : il propose un emprunt communal pour la réfection urgente des rues et des trottoirs de la ville. La restauration de la salle du conseil, demandée par M. C. Desponds, est refusée.

Notre camarade A. Aellen présente le rapport de la commission : plan et alignement des constructions dans la ville d'Aubonne. Ce rapport est approuvé sans que la discussion ait été demandée.

M. R. Payot rapporte sur le nouvel emplacement des serres. Le vote au bulletin secret ayant été demandé par M. Y. de Mestral opposé à ce projet, c'est par vingt voix contre quinze que le conseil admet enfin ce nouvel emplacement discuté depuis 1965 déjà.

Au nom de la Municipalité, M. P. Estoppey propose la souscription de neuf nouvelles actions de la BCV. La commission d'urgence, présidée par M. C. Desponds, rapporte favorablement à cette demande et un crédit de 5400 fr. est accordé par le conseil.

Un préavis municipal lu par notre camarade P. Aubert demande l'achat de la maison du cantonnier au Pré-d'Aubonne, maison sise sur le territoire communal et mise en vente par l'Etat de Vaud. Le rapport de la commission permanente présenté par M. P. Gardiol, ingénieur forestier, recommande cet achat et propose d'accorder un crédit de 33 000 fr. à cet effet. Le conseil ratifie cette demande sans opposition.

Une commission de cinq membres étudiera le préavis municipal présenté par M. S. Bornand sur la réfection d'un mur de soutènement au Chêne, coût : 15 000 fr.

C'est encore M. S. Bornand, au nom de la Municipalité, qui donne lecture d'un nouveau préavis ayant pour but l'amélioration de l'appartement du geôlier des prisons du district et demande à cet effet un crédit supplémentaire de 14 000 fr. Le bureau nomme une commission de cinq membres pour cette étude.

Aux propositions individuelles, relevons celle de M. L. Nicolas, directeur du collège, demandant à la Municipalité de présenter au conseil un projet de construction du nouveau bâtiment scolaire, ceci avant les vacances d'été, étant donné l'urgence de ce problème.

R. R.

Six nouveaux professeur ordinaires installés à l'Université de Lausanne

Allions-nous assister à une démonstration de « chahuteurs », comme le craignaient certains ? Ce serait mal connaître l'état d'esprit de nos étudiants qui ont choisi le dialogue plutôt que la violence et le désordre. C'est tant mieux, et tant pis pour les amateurs de sensation ! Calme et digne, la cérémonie d'installation des professeurs ordinaires s'est déroulée à l'aula de l'Université, au Palais de Rumine. L'absence du chef du Département de l'instruction publique et des cultes ne manqua pas de susciter quelques réactions spontanées. Ces doutes ont été dissipés lorsque M. Anken, chef du service de l'enseignement, qui représentait le Conseil d'Etat, excusa M. Pradervand, qui devait assister ce jour-là, à une séance du Conseil suisse de la science. M. Anken, évoquant les troubles qui agitent un peu partout les universités, a préconisé « une solidarité de bon sens ». « Quelle que soit votre sympathie, ne vous laissez pas aller à la haine », ajouta-t-il.

De cette allocution, on peut conclure que les autorités sont prêtes à engager des discussions constructives pour mettre en place des structures permettant d'établir une véritable politique universitaire.

Une commission extra-parlementaire, désignée par le Conseil d'Etat, va prochainement préparer un texte législatif. Elle se composera de représentants des milieux économiques et politiques, de professeurs à l'université et d'étudiants.

Présentés par le professeur Edouard Mauris, recteur de l'Université, et du professeur Maurice Cosandey, directeur de l'Ecole polytechnique, les nouveaux professeurs ordinaires ont exposé à l'assistance un aperçu des matières qu'ils enseigneront.

On écouta successivement M. François Schaller, professeur à la Faculté de droit, M. Georges Peters, professeur à la Faculté de médecine, M. Jean Béranger (Faculté des lettres), M. Robert Woodtli (Faculté des sciences), MM. Arnold Bersier et Maurice Martenet (Ecole polytechnique).

Ces éminents enseignants nous ont permis de faire une brève incursion dans les domaines de l'économie, de la pharmacologie, de l'histoire, de la biologie moléculaire et de la pétrographie.

Le monde est une science infinie. Chaque jour nous apporte de merveilleuses découvertes. Pour cela, l'homme doit sans cesse parfaire son instruction et ses connaissances. Des matières telles que la cristalographie, la géochimie, la minéralogie, la sédimentologie, parlent bien peu aux profanes, et pourtant elles profitent au rayonnement de recherches, c'est-à-dire à l'évolution même du siècle moderne.

Cette cérémonie a été agrémentée par le Chœur universitaire sous la direction de Michel Corboz et l'Orchestre universitaire dirigé par J.-P. Moeckli.

K. Schaefer.

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

BULLET
SUR LE DOS DES TIMIDES ?

Le législatif de Bullet a accepté récemment une augmentation de 10 % des traitements et des salaires communaux. Il s'est trouvé toutefois un conseiller pour demander si les employés qui n'avaient pas réclamé d'augmentation, bénéficieraient également de ces nouvelles dispositions.

Bien entendu, on lui a répondu par l'affirmative. Mais qu'espérait l'interpellant : économiser sur le dos des timides ?

CHATEAU-D'ŒX
LA FAUTE A LA MUSIQUE « POP »

Une récente nuit, quelques signaux et des lampes de signalisation ont été arrachés ou volés sur des chantiers et à l'entrée de la piscine de Château-d'Œx, et des poubelles ont été renversées. On ignore quels sont les coupables. Mais le journal du lieu, où on a l'âme « sherlockholmesque », suppose que ces déprédations sont «le fait de jeunes gens excités par la musique archimoderne (pop) » d'un bal.

Et notre confrère de conclure :

« D'aucuns pensent que la Municipalité a eu tort d'autoriser le bal au sortir duquel des jeunes se sont livrés à ces imbécillités. Nous pensons pour notre part qu'il n'est pas possible de lutter contre le courant actuel et de risquer sinon une révolte, du moins des récriminations si l'on entrave les libertés individuelles. Par contre, il faut fermement sévir quand on peut découvrir les auteurs des exagérations nocturnes, quitte à renforcer le système policier au terme de ces soirées de musique moderne qui, alliée aux alcools, favorise les folies, grandes ou petites. »

De si sages paroles sont très hautement louables, mais il nous souvient, hélas ! qu'au bon vieux temps où n'existait pas la musique archimoderne, de jeunes excités — parmi lesquels nous ne serions pas surpris qu'aient figuré maints personnages illustrissimes de ce canton — avaient commis, ici et là, de telles imbécillités.

ORMONT-DESSUS
INVOCATION JUSTIFIÉE

La dernière séance du Conseil communal a commencé, comme d'ordinaire, par l'invocation divine sur les débats. En l'occurrence, cette invocation était plus que justifiée : pensez donc, le premier point à l'ordre du jour concernait la liaison routière Villars-Les Diablerets. Les diables n'ont eu qu'à bien se tenir et le crédit demandé pour la route a été accepté sans discussion. A chacun de porter sa Croix, même aux diables !

LAUSANNE
NE LUI FAIT-IL PAS DE LA PUBLICITÉ ?

Dans une de ses récentes chroniques des Chambres fédérales, notre confrère D. Margot, de la « Tribune », dénonce justement la tactique du député xénophobe J. Schwarzenbach qui harcèle le Conseil fédéral par ses questions pertinentes et mesquines et qui, de cette façon, se rappelle au bon souvenir de l'électeur. Nous approuvons pleinement, mais en donnant in extenso le texte de ces questions sous un titre de cinq colonnes — défavorable il est vrai — notre confrère ne fait-il pas en définitive de la publicité à un individu qui n'en mérite pas du tout?

CORSIER
INSPECTION DES PETITS TROUS

Lors de la réunion du législatif de Corsier, M. Burki s'est inquiété, nous apprend la « Feuille d'Avis de Vevey », des nombreuses fondrières, sur les chemins des Monts. Le conseiller Gavillet a abondé dans le même sens. Cependant, le syndic a rendu les interpellateurs attentifs au fait « qu'il faut, avant d'entreprendre les réparations voulues, attendre la fin du dégel. En outre, plutôt que de boucher constamment de « petits trous », il s'avère plus rationnel de faire de temps à autre une inspection générale des chemins endommagés ».

D'accord : inspectons, inspectons. Mais quand est-ce qu'on les bouche tout de même ?

BURSINS
DE L'AVANTAGE D'ÊTRE POMPIER

Jusqu'ici, les mauvais pompiers de Bursins jouissaient d'un avantage certain par rapport aux non-pompiers. En effet, alors que ces derniers devaient payer 50 fr. de taxe, les pompiers non assidus à l'exercice s'en tiraient en versant deux fois par année 5 fr. d'amende. Bénéfice : 40 fr. ! Le Conseil général vient toutefois de mettre fin à cette opération financière hardie. Désormais, la somme des amendes pour absence équivaudra à celle de la taxe.

MORGES
LA DÉSINTOXICATION DES TANCHES

Il est arrivé aux tanches morgiennes une aventure dont elles se souviendront et qu'elles pourront raconter à leurs petits-enfants. Mais laissons, à ce propos, la parole à notre confrère Gilb. de la « Feuille d'Avis de Morges » :

« Les autorités morgiennes ont fait subir, ces derniers temps, un régime particulier aux tanches de notre port. Régime qu'elles ne semblent pas avoir autrement apprécié si l'on en juge par leur réaction qui consiste précisément à ne plus en avoir.

» Leur quiétude troublée par le dragage nécessaire du port, elles furent ensuite saisies de troubles stomacaux lorsqu'on s'avisa de mettre du sulfate de cuivre dans le dit port, afin de lutter contre les algues.

» Ce sulfate eut sur elles des répercussions fâcheuses puisqu'elles se mirent, tout soudain, à « voler bas », ce qui signifie, plus précisément, qu'elles «nagèrent haut », quittant les fonds vaseux où, ordinairement, elles se complaisent.

» Des âmes sensibles — et quelques estomacs subitement affamés — les récupérèrent. Certaines d'entre elles atteignaient le poids respectable de cinq kilos.

» Logées provisoirement dans le vivier du Restaurant du Léman, les tanches y subissent une cure de désintoxication en compagnie de quelques brochets qui étaient déjà pensionnaires du dit vivier. Hélas ! le sort des brochets est moins enviable, dans l'immédiat, que celui des tanches. En effet, ils sont destinés à la casserole puisqu'ils ont été capturés dans les règles de l'art, alors que les tanches regagneront, avec le plaisir que l'on imagine, les fonds pollués de notre port. »

Nous avons déjà en Suisse une fondation pour les vieux chevaux; il faudra qu'une âme charitable songe à un asile pour poissons souffrants.

Vébé.

MONTREUX : Reboisement et endiguement. — Le Conseil fédéral a donné son approbation à l'exécution d'une nouvelle étape du projet de reboisement et d'endiguement du bassin d'alimentation de la Baye-de-Montreux (Jaman-Verraux). Il a alloué une subvention fédérale de 728 600 fr. pour la réalisation de ces travaux, dont le coût est de 1,2 million de francs.

Le projet comporte principalement des ouvrages de correction dans les couloirs d'avalanches, ainsi que des reboisements pour régulariser le torrent.

LAUSANNE : Concert populaire. — Un concert populaire aura lieu le vendredi 14 juin, à 20 h. 30, au parc de Valency. Il sera donné par l'Harmonie lausannoise.

DEUX ESCROCS ARRÊTÉS. — La police de sûreté a arrêté deux vanniers, un homme et une femme, qui, depuis plusieurs semaines, ont fait de nombreuses dupes dans le canton. Ils se présentaient auprès de diverses personnes et dans les hôpitaux et soutiraient de l'argent. Ils encaissaient aussi des factures pour aiguisage de couteaux et de ciseaux, travail qu'ils ne faisaient pas ensuite.

Cinémas lausannois

A. B. C. T. 22 35 52-53
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Parlé français - Scope couleurs
Montgomery Wood dans un «célèbre» western
LE DOLLAR TROUÉ
avec Evelyn Stewart, Peter Cross

Athénée Tél. 23 24 12
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
PAS DE CAVIAR POUR TANTE OLGA
Follement comique - Acteurs de classe Pierre Brasseur, Francis Blanche, Noël Roquevert
Savoureux dialogues d'Henri Jeanson

Atlantic T. 22 11 44-45
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Les plus folles aventures comiques avec J.-P. Belmondo, Ursula Andress
En couleurs
LES TRIBULATIONS D'UN CHINOIS EN CHINE
d'après Jules Verne, avec Valérie Lagrange, Darry Cowl, etc.

Bel-Air Tél. 25 53 12
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Parlé français
Lino Ventura, Mireille Darc, J. Lefèbvre dans un film de Georges Latner
Dialogues de M. Audiard
NE NOUS FACHONS PAS
Le rire et l'action se donnent rendez-vous

Bourg Tél. 22 86 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 — 18 ans
Première vision
Semaines nordiques! L'événement suédois de l'année
CATTORNA
(TENDRES CHATTES) avec Eva Dahlbeck
Régie: H. Carlsen (Fav. susp. à 21.00)
Vers. orig. sous-titrée franç./allem.

Capitole Tél. 22 51 32
14.30, 17.00, 20.30 — 18 ans
Première vision - Eastmancolor
QUELQU'UN A TRAHI
Un suspense de la classe du GRISBI et du RIFIFI
Pierre Zimmer, Jean Servais, R. Webber, Elsa Martinelli

Cineac Tél. 22 74 99
Permanent: 14.00-22.00 — 7 ans
L'étonnante évolution de la vie des Esquimaux
LA PLUS GRANDE ILE DU MONDE
(LE GROENLAND)
Un film qui enrichira vos connaissances du monde

Colisee Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 — 18 ans
Première suisse
L'œuvre audacieuse de Paolo Spinola
La confession interdite et intime d'une jeune femme moderne
LA FUGUE
(UNE FEMME EST UNE FEMME)
avec Anoux Aimée et Giovanna Ralli
Un sujet tabou! Parlé fr. Ecran large

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 — 16 ans
Première vision
Un western dur, rapide, explosif
DJANGO TIRE LE PREMIER
Parlé français - Couleurs

Lido Tél. 23 21 44
14.00, 16.00, 18.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Une des dernières occasions de voir et de revoir le «monument» du 7e art soviétique
QUAND PASSENT LES CIGOGNES
de M. Kalatozov, avec T. Samoïlova
Quelques jours exclusivement
Parlé français

Métropole Tél. 25 62 22
14.30, 20.30 — 16 ans
Prolongation - Prolungazione
Un western de classe du réalisateur italien Colizzi
DIO PERDONA... IO NO
(DIEU PARDONNE... MOI PAS)
avec Terence Hill, Fr. Wolf, G. Rovere
Parlé ital. s.-t. franç./allem.

Moderne Tél. 26 28 77
14.30, 17.00, 20.30 — 10 ans
Sam., nocturne à 23.10
Chef-d'œuvre de Pierre Etaix
YOYO
avec Claudine Auger
«Je reviendrai car j'ai énormément ri.» (Alain Peyrefitte.)
«Un film comme celui-là, on en voit un tous les dix ans» (André Lafargue.)

Palace Tél. 22 15 30
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 18 ans
Un trio exceptionnel: Roger Vadim, Brigitte Bardot, Robert Hossein
LE REPOS DU GUERRIER
Franscope - Couleurs

Rex Tél. 23 43-31
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 — 16 ans
Première suisse
A travers tous les dangers...
L'ÉVASION LA PLUS LONGUE
Doug McClure, Katharine Ross
«Ce film est réalisé avec une certaine adresse.» (F. Mazara «Le Figaro».)
En couleurs - Parlé français

Romandie Tél. 23 47 64
14.30, 20.30 — 16 ans
Parlé français - Couleurs
Paul Newmann, Eva Marie Saint, Ralph Richardson, Peter Lawford, dans un film d'Otto Preminger
EXODUS
Une des plus grandes et des plus belles réalisations de toute l'histoire du cinéma

Corso-Renens Tél. 24 90 35
20.30 — 18 ans
En couleurs
VIOLENCE A JÉRICHO
Dean Martin, Georges Peppard, Jean Simmons

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France: Mouvements de jeunes dissous

Le Conseil des ministres réuni hier matin à Paris a approuvé la dissolution de divers groupements de jeunes, en vertu de la loi de 1936 sur les groupes de combat et les milices privées, a annoncé M. Guena, ministre de l'Information. Les mouvements touchés par cette mesure sont: les Jeunesses communistes révolutionnaires (JCR), Voix ouvrière, la Fédération des étudiants révolutionnaires et le groupe Révolte (tous trotskystes), le Comité de liaison des étudiants révolutionnaires, le Mouvement du 22 mars (leader Cohn-Bendit) et l'Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes (maoïste).

Toutes les manifestations sur le territoire national sont interdites pendant la campagne électorale, a ajouté M. Guena. Il a précisé que tout rassemblement, quel qu'il soit, sera dispersé par la police. Tous ceux qui auront contrevenu à ces interdictions seront poursuivis conformément à la loi. Celle-ci s'applique notamment à toute personne qui aura lancé un ordre de manifestation et à celle dont l'action « tend à la provocation ». Toute reconstitution de groupements dissous est passible des tribunaux. Les peines encourues vont de six mois à deux ans de prison. Cette décision a suscité une vague de protestation de divers milieux.

SECOND MORT A SOCHAUX

Les échauffourées de Sochaux ont fait, hier soir, un deuxième mort. Il s'agit, selon la mairie de Montbéliard, de M. Henri Blanchet, 49 ans, habitant Exincourt (Doubs). Toujours selon la mairie, H. Blanchet est mort après avoir fait une chute du haut d'un mur qu'il avait tenté de franchir pour échapper à la charge des forces de l'ordre.

LES GRÈVES

Dans l'industrie automobile, la majeure partie des usines restent en grève. Cependant on note une reprise de contacts patronat—syndicats dans plusieurs grandes firmes automobiles : Renault et Peugeot notamment pour chercher une issue à une situation aggravée par les violences de ces derniers jours.

C'est d'ailleurs pour protester contre l'intervention des forces de police aux usines de Flins (Renault) et de Sochaux (Peugeot) que les syndicats CGT et CFDT avaient lancé mercredi un appel à un arrêt de travail d'une heure sur le plan national.

Dans le nord de la France, 50 000 métallurgistes poursuivent la grève, en particulier dans la région de Valenciennes et de Dunkerque. Près de la moitié des métallurgistes lyonnais (40 000 environ sur 93 000) continuent le mouvement.

Mis à part la métallurgie, la tendance est ailleurs au dialogue, dans les secteurs où le travail n'a pas repris.

MANIFESTATIONS TOUT DE MÊME

Malgré l'interdiction gouvernementale, quelques manifestations se sont déroulées mercredi en province, s'achevant en général dans le calme, sauf à Strasbourg et à Poitiers, où des grenades lacrymogènes et des projectiles divers ont été échangés entre la police et les manifestants.

A Paris, alors qu'une certaine tension régnait aux abords de la Sorbonne dans un Quartier latin entièrement quadrillé par la police, le service d'ordre interpellait plus de cent cinquante jeunes gens, dès leur arrivée sur la place de la République où la manifestation prévue mardi par le Mouvement du 22 mars, avait cependant été annulée. Cette manifestation de protestation contre des mesures d'expulsion prises à l'encontre des étrangers, a été transformée en un meeting rassemblant deux cents jeunes gens dans les jardins de la Cité universitaire internationale, située à la périphérie sud de Paris.

COHN-BENDIT A LONDRES

Daniel Cohn-Bendit a déclaré mercredi soir à Londres qu'il pourrait, ainsi que deux autres étudiants français, Jacques Sauvageot et Alain Geismar, demander l'asile politique en Grande-Bretagne.

Il a déjà été autorisé mercredi soir à séjourner quatorze jours supplémentaires en Grande-Bretagne, en qualité de « touriste ».

Pendant qu'à Sochaux un deuxième ouvrier mourait des blessures qu'il avait subies lors des heurts entre les forces de police et les ouvriers dans les usines Peugeot, les tumultes se ravivaient dans la nuit de mardi à mercredi à Paris. Bilan: 1500 manifestants arrêtés, parmi lesquels 44 retenus en détention préventive. Du côté de la police, on a compté 72 blessés. Les pompiers ont été alarmés 300 fois. Plusieurs douzaines de voitures ont été incendiées ou démolies, 25 arbres abattus et cinq bureaux de police endommagés. Notre photo: des manifestants marchant dans la mer de papier s'échappant d'une camionnette de « France-Soir » renversée.

NOUVELLES DE TCHÉCOSLOVAQUIE

« La Tchécoslovaquie se trouve au seuil d'une ère socialiste d'une qualité nouvelle, caractérisée par une nouvelle structure sociale à laquelle doit s'adapter le système politique et économique tout entier », a déclaré M. A. Dubcek, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque, dans une interview publiée jeudi par «Komunist», organe de la Ligue des communistes yougoslaves.

« La devise de la démocratisation du parti et de la société est devenue la plate-forme des forces progressistes... » ajoute M. Dubcek.

Le passage de la dictature révolutionnaire au régime socialiste et démocratique qui donnera à la liberté des citoyens la garantie des lois, est l'essence du processus de renaissance de la Tchécoslovaquie, souligne-t-il.

* * *

Les paysans tchécoslovaques qui, à la suite d'une fausse interprétation d'un décret gouvernemental de 1955, avaient été expropriés, peuvent demander que leurs biens et leurs terres leur soient rendus.

* * *

Le Tribunal municipal de Prague a acquitté et réhabilité, mercredi, cinq intellectuels tchécoslovaques qui avaient été condamnés en 1952 à de lourdes peines de prison sous l'accusation d'espionnage et de divulgation de secrets d'Etat à une puissance étrangère par l'intermédiaire du bureau de Prague de l'agence de presse américaine Associated Press.

* * *

« Nous pensons qu'une démocratisation réelle, fondée sur la participation active et effective des ouvriers à la gestion de leurs entreprises, est une bonne chose », a déclaré mercredi M. Svoboda, président de la République tchécoslovaque.

Vers la Journée suisse pour le Vietnam

A l'occasion de la journée suisse pour le Vietnam qui aura lieu dans tout le pays le 22 juin prochain, les organisateurs ont exposé à la presse et à l'opinion les raisons d'être de cette manifestation, à la lumière des nouveaux développements de la question vietnamienne.

Le publiciste H. Buchbinder, animateur du Mouvement suisse contre l'armement atomique, a introduit la discussion, en rappelant la réalité de la situation militaire — les bombardements se poursuivent avec plus d'intensité que jamais. L'orateur ne cacha pas non plus son scepticisme à propos des prénégociations en cours à Paris, puis il traite de la politique suisse relative au Vietnam, en déplorant l'absence de relations diplomatiques entre la République démocratique du Vietnam et notre pays. On souhaite vivement que le Conseil fédéral parvienne à adopter la politique préconisée par le Département politique fédéral et que notre gouvernement agisse en tant que tel dans ce problème.

Arthur Villard, député de Bienne, parla ensuite du rôle de la Suisse, soutien indirect de la politique américaine. Par l'achat d'armes, et la vente d'armes, aux USA, nous déchargeons le Pentagone de certains problèmes et lui facilitons la tâche au Vietnam. Nous contribuons au rétablissement de la balance des paiements et de la balance des comptes de l'Amérique — autre forme d'appui à la politique d'agression.

Arthur Villard propose que la Suisse supprime complètement tout trafic d'armes (voir à ce sujet le billet de Jules Humbert-Droz dans le «Peuple—La Sentinelle» du 8 juin). En rappelant la peine que le mouvement a à pénétrer jusqu'à l'opinion publique, Arthur Villard lance un appel pour que l'on cesse de soutenir la politique des Etats-Unis.

De l'aide à la coopération

Le docteur Oltramare, président du Comité d'aide au Vietnam, expose ensuite l'œuvre de différentes organisations suisses qui s'occupent de l'aide médicale et humanitaire au Vietnam (Croix-Rouge, Terre des Hommes, Centrale sanitaire).

Il insiste sur l'insuffisance de ces efforts, malgré le beau résultat de ces organisations dans leur poursuite d'une aide effective, et parle des besoins alimentaires et en matériel scolaire de la population vietnamienne du nord. Notre pays ne pourrait-il pas fournir du lait au Vietnam ? Le docteur Oltramare cite encore l'admirable effort scientifique en cours dans ce pays en guerre (formation de médecins, découvertes et recherches) et rend hommage aux compétences élevées des responsables de la santé publique de la RDVN). Même après la fin de la guerre, ce pays aura longtemps encore besoin de notre appui.

C'est justement de l'après-guerre que parle Hansjörg Braunschweig, président du Conseil suisse des associations pour la paix. Ses réflexions sur l'action à mener au Vietnam après la guerre l'amènent à retenir huit points principaux comme base de l'aide suisse à la reconstruction. Il n'est pas trop tôt pour y songer — ce sera un travail à longue échéance. Aide ? Non, il s'agira d'une collaboration, mieux, d'une véritable **«coopération»**. Des obstacles naîtront (méfiance, faiblesse de notre aide, réadaptation des chefs militaires aux tâches civiles) mais nous devrons les surmonter, car nous avons aussi la chance d'être un petit Etat, sans visée de grande puissance. Trois domaines requerront plus particulièrement nos efforts : l'agriculture, la formation professionnelle, la création d'occasions de travail). Il faudra alors nous garder d'imposer nos conceptions, notre pédagogie, nos préjugés. Une idée exportable, c'est la coopération — le Vietnam en a une ancienne tradition. Nous devrons aussi envoyer des spécialistes, et étendre au Vietnam notre forme de collaboration entre industrie privée et pouvoirs publics pour parvenir à une efficacité plus complète.

A l'issue de la réunion, les participants adoptèrent une résolution : « A la veille du débat qui aura lieu mercredi au Conseil national sur la politique « vietnamienne » de la Suisse, à la suite de l'interpellation Bringolf, les organisateurs de la journée suisse pour le Vietnam rappellent la lettre qu'ils ont adressée aux membres du Conseil national à ce sujet — lettre signée par 250 personnalités. »

Signalons, pour terminer, que deux manifestations sont prévues pour samedi après midi 22 juin : l'une à Delémont, l'autre à Genève (place des Nations, à 15 h. 30). **F. N.**

EN QUELQUES LIGNES

● **TEL-AVIV. — M. Salame Bishara Sirhan, père de l'assassin présumé de Robert Kennedy, a adressé une lettre émouvante au Ministère israélien de l'intérieur, demandant un visa pour rejoindre les siens aux Etats-Unis.**

● **VARSOVIE. — M. Kardul, un Juif de 59 ans, a été condamné mercredi par un tribunal de Varsovie à une peine de 12 ans d'emprisonnement pour avoir versé de l'argent à un haut fonctionnaire du gouvernement.**

● **LONDRES. — Les gouvernements des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France ont dénoncé, comme contraires aux accords internationaux et comme injustifiées, les nouvelles restrictions apportées à l'accès à Berlin-Ouest annoncées mardi par l'Allemagne de l'Est et qui incluent l'obligation pour les Allemands et les Berlinois de l'Ouest d'obtenir un visa pour le transit par l'Allemagne orientale.**

● **WASHINGTON. — Le président Johnosn a donné son accord au shah d'Iran pour la vente à ce pays, au cours des prochains mois, d'armement moderne d'une valeur de 75 à 100 millions de dollars.**

● **NEW YORK. — Un accident d'avion survenu mercredi après midi à Calcutta a fait six morts, cinq passagers et un membre d'équipage, déclare la compagnie aérienne Pan American World Airways, à qui appartient l'avion, un Boeing 707.**

● **LONDRES. — La Grande-Bretagne maintiendra ses livraisons d'armes au Gouvernement fédéral nigérien et poursuivra son action en faveur d'une solution négociée de la guerre civile, a annoncé mercredi M. Stewart, secrétaire au Foreign Office.**

● **NEW YORK. — L'Assemblée générale, par 95 voix contre 4 (Albanie, Cuba, Tanzanie et Zambie), et 21 abstentions, dont la France, a ratifié le vote de la Commission politique qui approuve le traité de non-prolifération des armes nucléaires et le recommande à l'adhésion la plus rapide et la plus large possible des gouvernements. M. Johnson a pris la parole à cette réunion.**

● **MOSCOU. — Un citoyen suisse a été arrêté dans la ville d'Asie centrale de Taschkent. Il est accusé d'avoir essayé de faire entrer des stupéfiants en Union soviétique.**

● **ATLANTA. — A la suite d'un accord intervenu entre la direction du pénitencier d'Atlanta et les mutins armés qui détenaienet, depuis mardi matin, 21 otages, ces derniers ont été relâchés.**

● **LA HAYE. — Les représentants des pays membres du club des Dix du Fonds monétaire international (FMI) réunis mercredi à La Haye, se sont mis d'accord sur le financement de l'aide en dollars en faveur de la Grande-Bretagne et de la France.**

● **MOSCOU. — Les instituteurs de la ville de Pervomaysk, dans la région de Nikolaev, protestent dans la « Pravda » contre les travaux « extra-scolaires » auxquels ils sont astreints. On oblige les pédagogues à « patrouiller » dans les rues de la ville le soir, avec les « droujiniks » (milice bénévole) pour assurer l'ordre ; on les oblige également à vendre des billets de loterie.**

● **LE CAIRE. — Les relations diplomatiques entre la RAU et l'Iran, rompues en 1960, vont bientôt être rétablies, annonce le quotidien « Al Ahram ».**

● **LA NOUVELLE-DELHI. — Des heurts entre hindous et musulmans, qui ont commencé lundi à Nagpur, à environ 800 km. au nord-est de Bombay, ont fait 23 morts.**

● **ROME. — M. Marino Rumor, secrétaire de la démocratie-chrétienne a renoncé à la tentative de former le nouveau gouvernement.**

● **MOSCOU. — L'agence Tass annonce qu'un nouveau satellite de la terre de la série des Cosmos, le « Cosmos 226 », a été lancé mercredi en Union soviétique. C'est le deuxième Cosmos lancé dans la journée. Le lancement de « Cosmos 225 » avait été annoncé dans la matinée.**

● **VARSOVIE. — M. A. Kowalski, correspondant de « Yrybuna Ludu » quotidien officier du P. C. polonais à Bonn, a refusé de rejoindre Varsovie comme la direction du journal lui enjoignait de le faire.**

● **LONDRES. — Un mort et au moins quinze blessés, tel est le bilan provisoire d'un incendie qui s'est déclaré mercredi matin dans un train près de la gare de banlieue de St-Albans, à une vingtaine de kilomètres de Londres.**

● **MOSCOU. — Un plénum extraordinaire du Komsomol a élu hier un Sibérien inconnu de 40 ans pour prendre la tête des 23 millions de jeunesses communistes de l'URSS, et a profondément remanié les organes dirigeants du Komsomol.**

Evgueni Tiajelnikov, tel est le nom, du nouveau chef qui depuis 1964 secrétaire du parti succède à Serge Pavlov, 39 ans, libéré de ses fonctions (pour inaptitude, estiment les observateurs). Pavlov a été nommé avant-hier grand patron du sport soviétique à quatre mois des Jeux olympiques de Mexico.

● **PRITCHARD. — Des heurts ont éclaté mercredi soir à Pritchard, ville de 48 000 habitants de l'Alabama, entre autorités et manifestants noirs. Un couvre-feu a été instauré.**

Frontières d'Israël: Ni comme avant, ni comme maintenant, dit A. Eban

« Une majorité s'est dégagée au sein du Gouvernement israélien pour arriver à la conclusion suivante: les frontières de la paix ne seront ni celles d'avant la guerre des six jours, ni celles du cessez-le-feu actuel », a déclaré mercredi soir Abba Eban, ministre des Affaires étrangères, au cours d'une conférence de presse à Jérusalem. Ceux qui croyaient à des divergences au sein du gouvernement se sont trompés, a-t-il ajouté, affirmant qu'un accord s'était également fait sur le problème des réfugiés palestiniens et de la protection des religions à Jérusalem.

Faisant allusion au « plan Allon », A. Eban a déclaré qu'il était trop tôt pour parler d'un plan de paix tant que les Etats arabes n'étaient pas prêts à négocier avec Israël. Soulignant le désir de paix des Palestiniens de Cisjordanie, le ministre a précisé que les conventions avec eux ne sauraient remplacer des négociations de paix avec les Etats arabes. «Cependant, a-t-il poursuivi si ces négociations de paix tardent trop, les Cisjordaniens pourraient bien vouloir arriver à un accord par eux-mêmes avec Israël. »

Après avoir évoqué les efforts déployés par Israël, au cours de l'année pour promouvoir la paix avec les pays arabes, le ministre a fait allusion à un discours récent du président Nasser, dans lequel ce dernier déclarait que « la guerre avec Israël est inévitable ». A. Eban a estimé que cette attitude devait être « critiquée et condamnée ».

Socialistes belges: oui à la coalition

Le Parti socialiste belge a décidé mercredi soir de participer à un gouvernement de coalition avec les sociaux-chrétiens. Cette décision a été acquise au cours d'un congrès du parti convoqué pour se prononcer sur le programme de gouvernement négocié au cours des dernières semaines entre les dirigeants socialistes et ceux du Parti social-chrétien sous la direction de M. Vanden Boeynants. 70 % des participants se sont prononcés pour la participation, les socialistes bruxellois maintenant leur opposition.

C'est M. G. Eyskens, ancien premier ministre social-chrétien qui est chargé de former le nouveau gouvernement. Celui-ci disposera théoriquement à la Chambre d'une majorité de 128 voix (majorité absolue 107 voix). Mais cette marge de sécurité risque d'être réduite si les socialistes de Bruxelles votent contre le gouvernement.